

CHAPITRE 4. ANALYSE DES IMPACTS PAYSAGERS DU PROJET DU PARC ÉOLIEN

4.1 Généralités sur la perception d'un parc éolien

4.1.1 Le projet de paysage

L'implantation d'éoliennes s'inscrit dans une démarche d'aménagement du territoire, dans le but d'aboutir à un paysage nouveau, digne d'intérêt. Les éoliennes participent alors à la mutation des paysages liée à l'évolution des besoins d'une société. L'état initial réalisé dans un premier temps a permis de mettre en évidence les principales sensibilités paysagères et patrimoniales, et la manière dont le site est perçu sur le territoire. Afin d'aboutir à un réel projet de territoire, l'implantation tient compte de ces caractéristiques paysagères et s'appuie sur les composantes locales pour proposer un projet en adéquation avec les éléments de contexte relevés.

4.1.2 La perception des éoliennes

La perception des éoliennes diffère en fonction de multiples critères liés à la fois à l'observateur lui-même, à sa position par rapport au parc éolien, aux conditions d'observation, aux composantes paysagères.

4.1.2.1 Les composantes paysagères

La perception du parc est étroitement liée à son environnement. L'état initial a permis de mettre en évidence les différents paysages qui composent l'aire d'étude éloignée et leur sensibilité à l'éolien. La vision des éoliennes est en particulier liée à la présence ou non de premiers plans (masses boisées, habitations...) et à la configuration du relief, qui peut soit ouvrir des panoramas, soit être un obstacle visuel s'intercalant entre l'observateur et le parc.

4.1.2.2 La sensibilité de l'observateur

La relation au paysage est subjective et dépend de divers facteurs tels que la culture, l'éducation, l'utilisation du paysage.

4.1.2.3 Le mode de perception

■ Perception statique / dynamique

Un observateur fixe a une vision statique du paysage. Sa position lui offre un point de vue prolongé des éléments qui composent ce paysage. Ce type de point de vue peut par exemple exister depuis les lieux de vie les plus proches. Un observateur mobile, sur une route par exemple, a une vision dynamique du paysage. Il traverse le territoire en multipliant les angles de vues. Le paysage s'ouvre et se ferme au grès des composantes paysagères (boisements, relief...). Si les éoliennes disparaissent de son champ de vision, elles nourrissent cependant sa perception des paysages suivants.

La perception diffère par ailleurs en fonction de la vitesse de déplacement : plus le déplacement est rapide, plus l'emprise visuelle diminue. Un automobiliste se déplaçant sur une autoroute aura ainsi une vision partielle du paysage, alors qu'un piéton se déplaçant sur un chemin de randonnée peut observer l'ensemble des éléments qui le compose.

■ Perception quotidienne / passagère

Alors que la transformation des paysages suit un rythme lent et évolutif, l'introduction de parcs éoliens dans un site transforme rapidement la perception d'un paysage. L'individu confronté quotidiennement aux éoliennes les intègre progressivement comme de nouveaux éléments référents dans son paysage. Celui qui traverse épisodiquement le territoire découvre un paysage transformé qui ponctue les espaces successifs qu'il rencontre. L'accoutumance du regard porté sur les parcs est par ailleurs variable en fonction de la sensibilité de chacun.

4.1.2.4 La distance d'observation

La limite visuelle est la distance. Ainsi, l'impact visuel d'un parc éolien est nettement diminué lorsque l'on se trouve à une distance supérieure à 15 kilomètres.

A l'inverse, plus l'observateur est proche, plus le dimensionnement des éoliennes s'impose au regard.

4.1.2.5 Vues en plongée et en contre-plongée

Une position de l'observateur en belvédère, dominante, amplifie le regard car les éléments du premier plan ne viennent pas borner la ligne d'horizon. Une vue plongeante a également tendance à écraser les plans et les objets rapprochés de taille inférieure à la hauteur d'observation.

Au contraire, tout paysage, tout relief observé d'un point bas, en contre-plongée, est amplifié et paraît imposant.

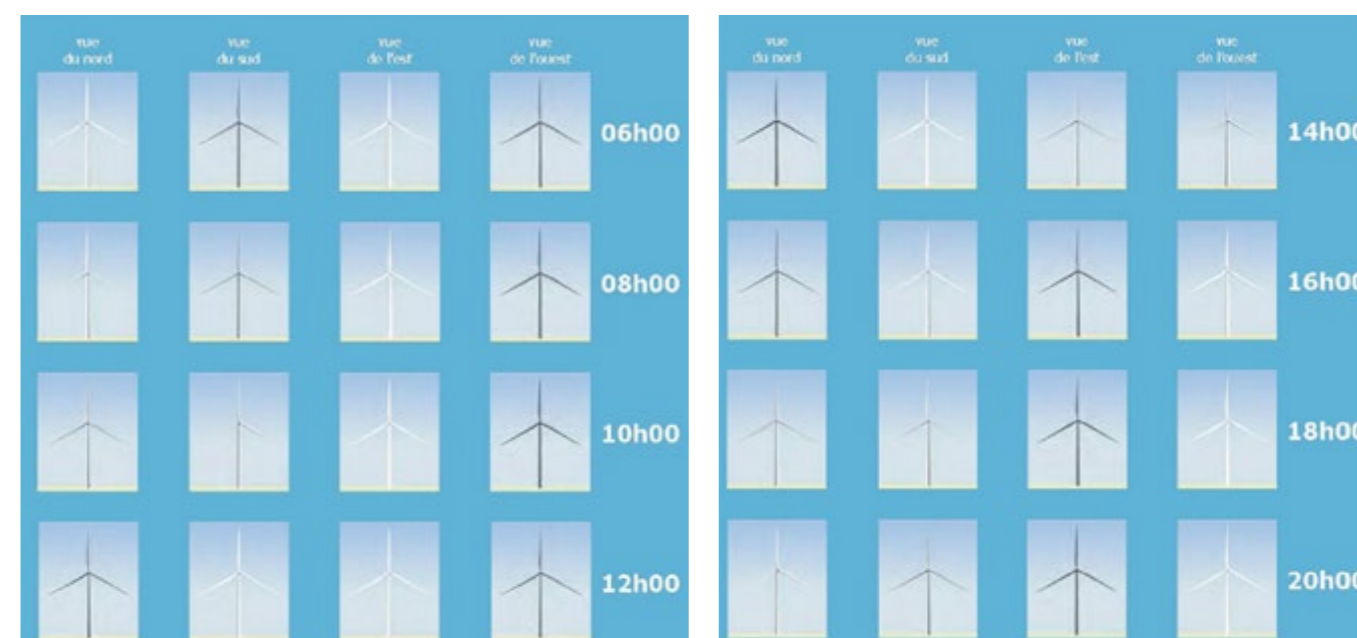


Figure 32. Illustration de la perception des éoliennes en fonction de l'heure de la journée

4.2 Le projet

4.2.1 Analyse des variantes

4.2.1.1 Présentation de la variante n°1 (8 éoliennes)

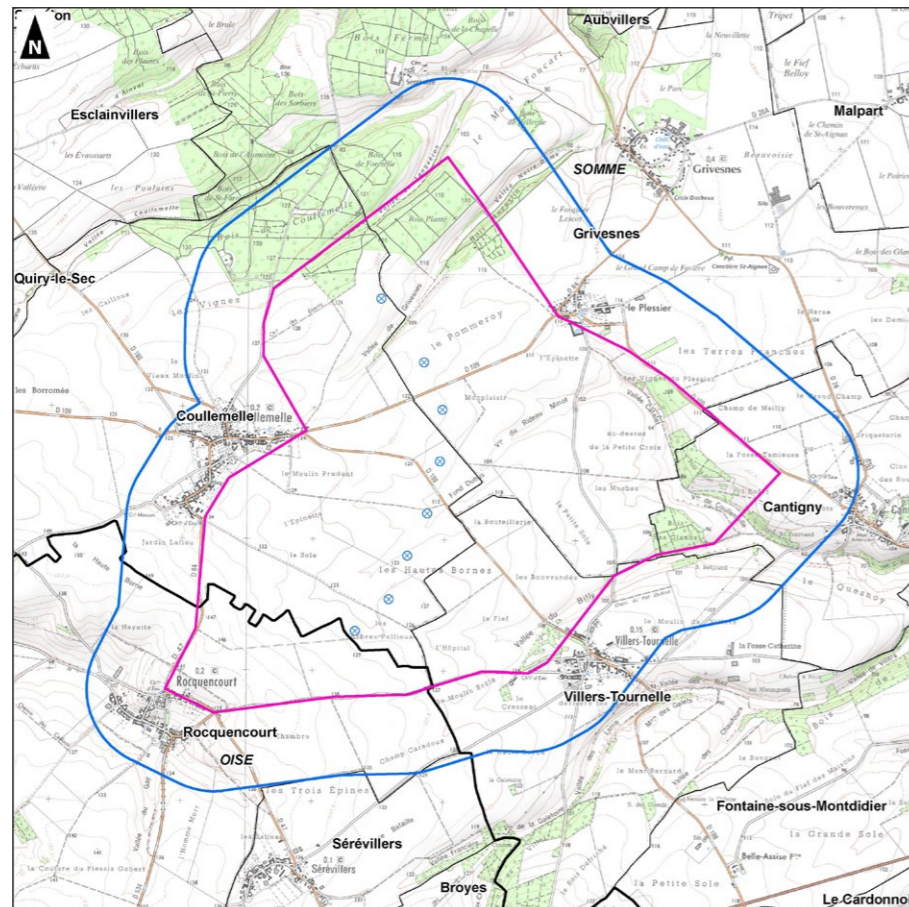


Figure 33. Variante n°1 (8 éoliennes)

■ Atouts :

Une seule ligne courbe d'axe nord-sud, équidistante des habitations environnantes, pour obtenir le meilleur éloignement possible des lieux de vie (1 200 m au minimum). L'implantation est simple et régulière ce qui la rend aisée à interpréter dans le paysage du plateau.

■ Inconvénients :

Le principe de la courbe est perpendiculaire à toutes les chaussées qu'elle recoupe (RD109 entre Coullemelle et Le Plessier & RD188 entre Coullemelle et Villers-Tournelle). Cela écarte l'effet d'accompagnement linéaire des trajets inter-villages pour ne laisser qu'un effet de porte lorsque la route est encadrée d'éoliennes. Par ailleurs, cette configuration génère un effet barrière par rapport à l'arrivée ouest sur Coullemelle et son église protégée. Pour une grande structure linéaire comme ici, il est plus opportun de rechercher une meilleure cohérence avec les axes de déplacement locaux.

4.2.1.2 Présentation de la variante n°2 (10 éoliennes)

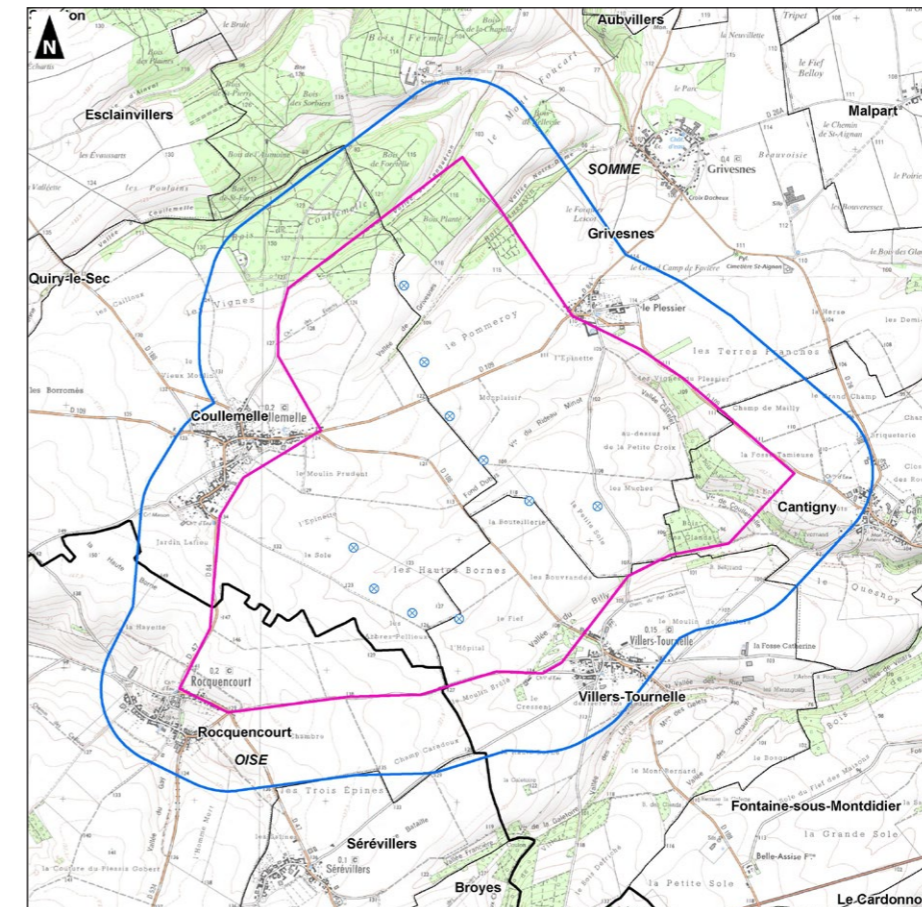


Figure 34. Variante n°2 (10 éoliennes)

■ Atouts :

Compte tenu de l'espace disponible au sein de la ZIP, il est réaliste de privilégier la recherche d'une meilleure efficacité énergétique. C'est l'objectif de cette variante avec deux lignes courbes qui, par la même occasion, offrent ici une organisation apportant une bonne structuration avec la RD 188 qui leur est globalement parallèle. À la demande des mairies concernées une distance minimale des habitations de 900 m est maintenue ; soit 400 m au-delà de la distance de 500 m imposée par la réglementation.

À noter un évitement significatif : l'effet barrière depuis l'ouest de Coullemelle, ce qui est mesuré de manière significative au regard de l'impact sur la silhouette du village.

■ Inconvénients :

L'effet de porte est maintenu vis-à-vis de la RD109 entre Coullemelle et Le Plessier. La lecture des deux lignes courbes, surtout vues dans l'axe sud-est / nord-ouest, est altérée par le défaut d'alignement des éoliennes. C'est l'inconvénient majeur persistant dans la variante n°2.

4.2.1.3 Présentation de la variante n°3 (11 éoliennes)

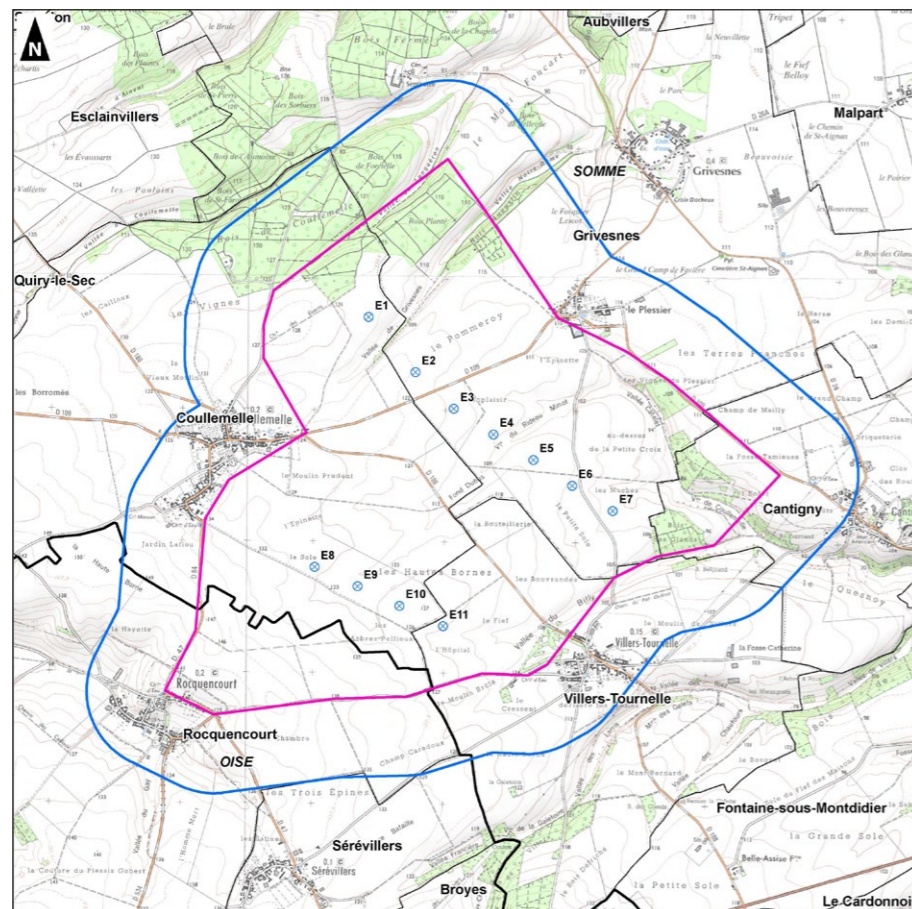


Figure 35. Variante n°3 (11 éoliennes)

■ Atouts :

Cette implantation est une évolution de la variante n°2 avec le maintien du principe général des deux lignes qui se voit sensiblement amélioré. Les courbures ont été réduites au maximum afin de gagner en lisibilité : une meilleure organisation sera donc perçue depuis les perspectives nord-ouest et sud-est.

La distance minimale de 900 m avec les habitations les plus proches est maintenue et l'espace de respiration instauré entre Coulemelle et Villers-Tournelle est plus qualitatif grâce à des limites plus franches.

■ Inconvénients :

Il n'y a pas de contrainte majeure au regard de l'agencement général de ce dernier principe d'implantation. On note cependant l'irrégularité entre E1 et le reste de la ligne E2-E7, qui peut entraîner des difficultés de lecture du projet comme un tout depuis le nord-est.

4.2.1.4 Présentation du projet retenu (10 éoliennes)

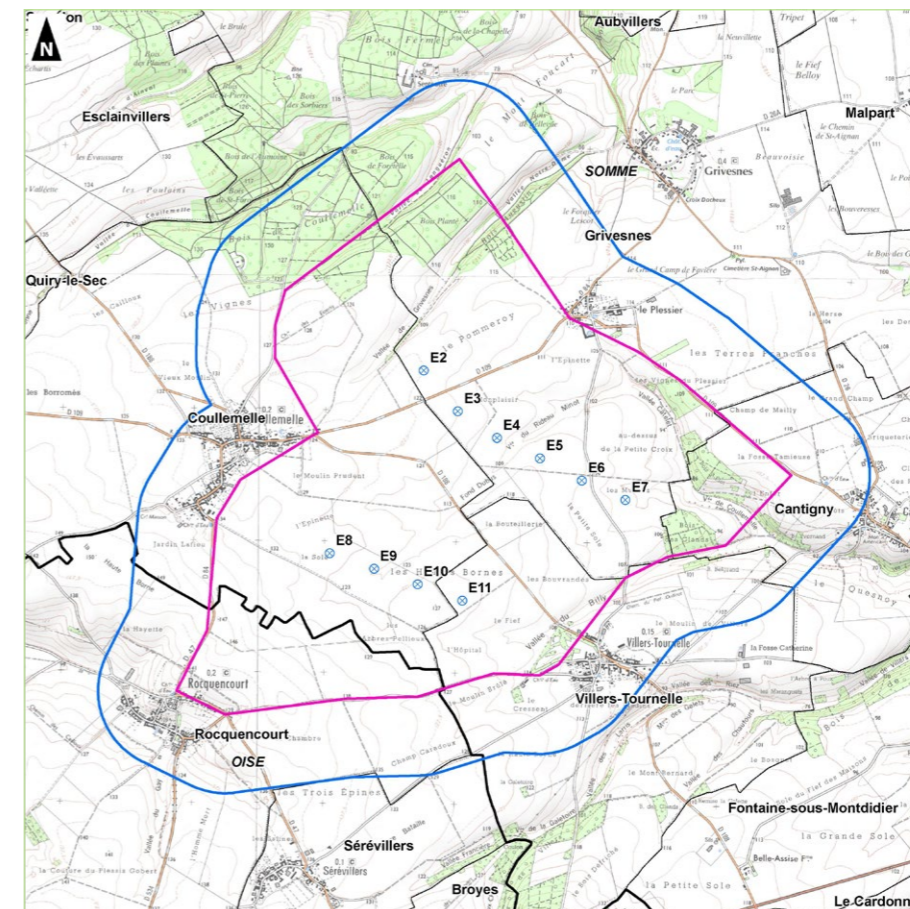


Figure 36. Variante retenue (10 éoliennes)

■ Atouts :

Le projet retenu consiste en l'implantation de la variante n°3, en supprimant l'éolienne E1. La ligne E2-E7 est donc maintenant régulière et facilement perçue dans le paysage.

■ Inconvénients :

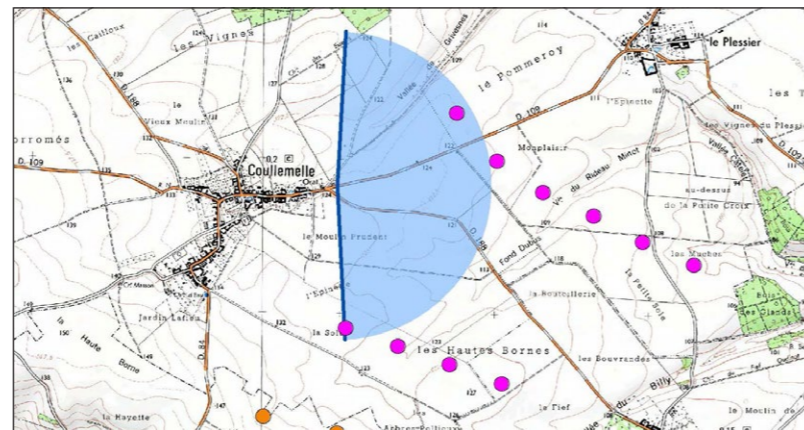
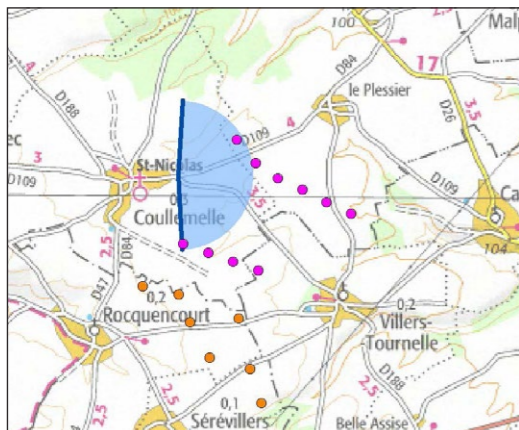
Il n'y a pas de contrainte majeure au regard de l'agencement général de ce dernier principe d'implantation.

4.2.1.4 Justification du choix des photomontages pour simuler chacune des variantes

Trois points de vue sont retenus pour l'analyse des variantes. Ils sont situés autour de la zone d'implantation potentielle (ZIP) parmi les lieux de vies les plus proches. Ils ont été retenus afin d'apprécier la perception des différentes implantations depuis des angles de vue variés Ils sont localisés ci-après avec le projet retenu.

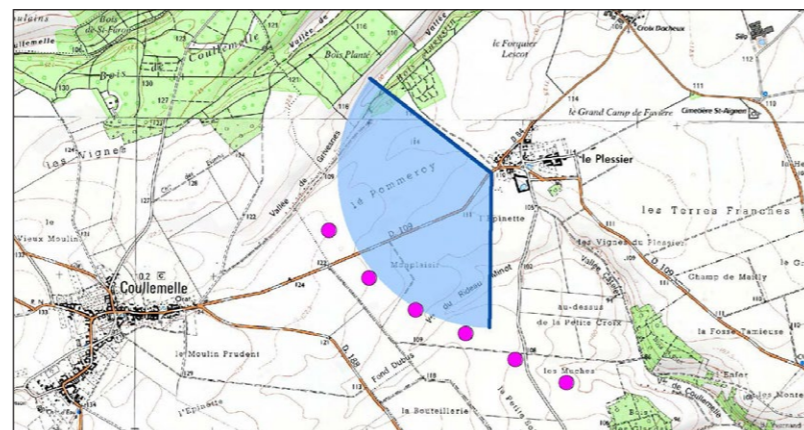
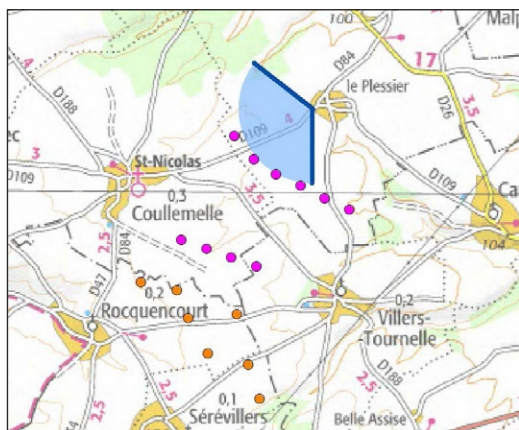
Photomontage n°12 – depuis la sortie est de Coullemelle sur la RD109

C'est un point de vue ouvert et dégagé qui permet d'apprécier l'effet visuel sur l'étendue agricole depuis l'ouest du projet. Les villages de Grivesnes et de Villers-Tournelle, tous les deux situés à l'arrière-plan, servent ici de points de repère.



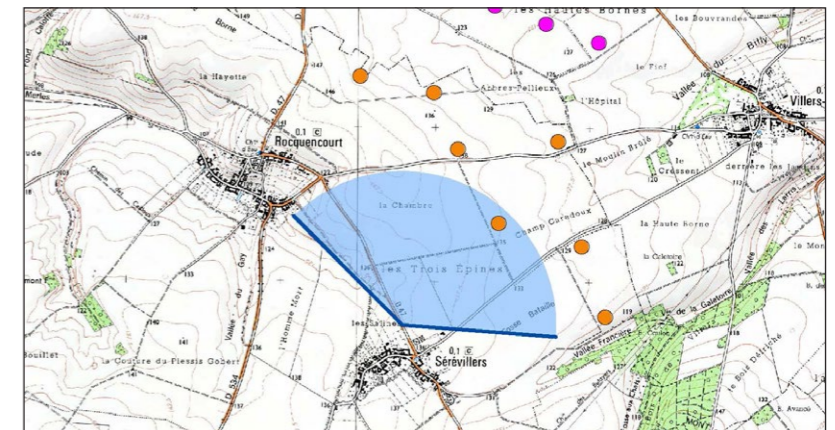
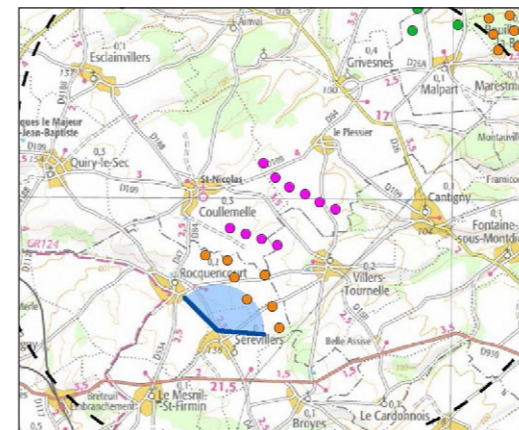
Photomontage n°23 – depuis la sortie du hameau Le Plessier

Le Plessier est un hameau de Grivesnes situé sur le plateau. Constitué de quelques fermes et d'habitations agglomérées, il présente un vaste panorama et permettra de rendre-compte du rendu des variantes avec une orientation complètement différente des deux autres points de vue.



Photomontage n°47 – depuis la sortie nord de Sérévillers

Cette dernière localisation a l'avantage de disposer de plus de recul que les photomontages N°12 et 23. Elle permet ainsi d'apprécier l'intégration paysagère avec une vision plus globale des éléments de composition.



■ Comparaison des variantes - Photomontage n°12 depuis Coullemelle



La courbe, dont l'effet est à peine perceptible ici, présente une bonne intégration générale avec un travail sur le rythme. Le rapport d'échelle (qu'il soit vertical ou latéral) est proportionné à la dimension du plateau agricole permettant de recevoir un tel équipement. Néanmoins cet alignement de près de 3 km de long génère un effet barrière très fort sur Coullemelle, depuis les entrées/sorties ouest et est.



La double courbe évoque un habillage plus travaillé sur la plaine avec un effet de perspective et l'instauration d'un espace de respiration. Cependant l'incurvation est trop marquée et complique la lecture avec un manque de structuration.



La variante n°3 conserve les principes de la variante n°2. La perception visuelle est nettement améliorée grâce à l'évolution de l'implantation passant d'un système courbe à un système plus rectiligne. La bonne compréhension du positionnement des machines entre elles est un facteur d'intégration positif.



Le projet retenu correspond à la variante n°3 à laquelle l'éolienne E1 a été supprimée. Aux atouts évoqués précédemment s'ajoute un angle visuel intercepté nettement inférieur aux autres propositions.

■ Comparaison des variantes - Photomontage n°23 depuis Le Plessier

Variante n°1 - 8 éoliennes



Avec une vue située « dans le prolongement » de l'axe principal de la courbe, le principe d'implantation montre un front de 4 éoliennes (E1 à E4) prolongé d'une perspective fuyante (E5 à E8). La lecture du projet est délicate et sans régularité.

Variante n°2 - 10 éoliennes



Dans le cas d'une observation face à la plus grande extension latérale du projet, l'effet d'incurvation est nettement moins perçu que depuis un point de vue situé dans l'alignement. Ainsi la perspective de la courbure est amenuisée et l'intégration perçue progresse en qualité.

Variante n°3 - 11 éoliennes



La variante n°3 est quasiment identique à la variante n°2 avec pour seule différence une légère translation de l'ensemble du projet vers la gauche de la photographie. La ligne E1 à E7 est au premier plan et intègre la seconde ligne E8 à E11 située plus à l'arrière-plan. La régularité de l'ensemble, le respect des inter-distances et le graphisme perçu contribuent à la bonne qualité visuelle de cette variante à 11 éoliennes.

Variante retenue - 10 éoliennes

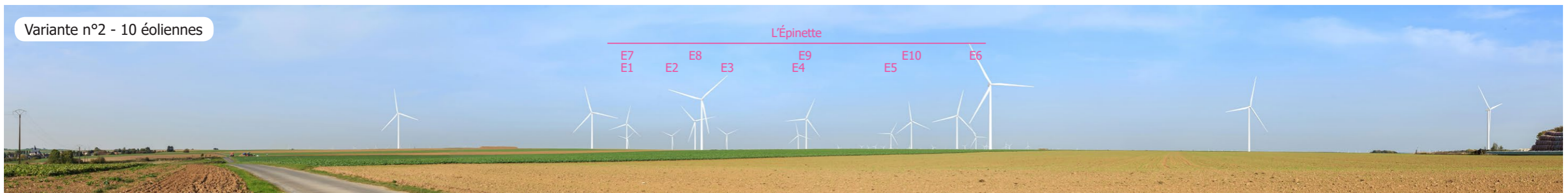


Le projet retenu garde la qualité visuelle de la variante n°3 tout en diminuant l'angle visuel intercepté.

■ Comparaison des variantes - Photomontage n°47 depuis Sérévillers



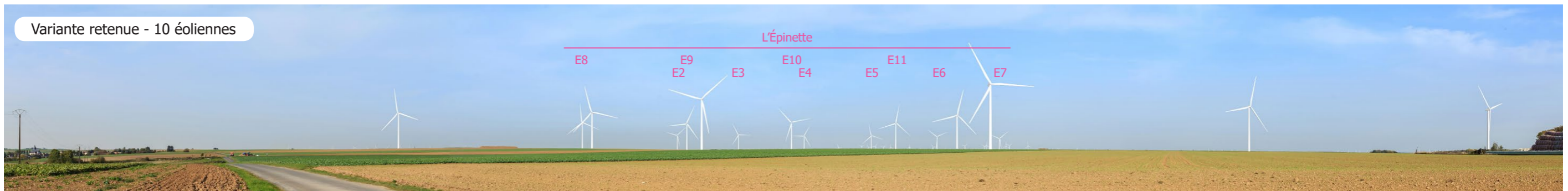
Avec ici plus de recul, cette dernière présentation de la variante courbe à 8 éoliennes révèle que le manque de structuration est à l'origine d'un défaut d'équilibre général du projet dans le bassin paysager. Sa situation en arrière-plan du projet de Clairville-Motteville vient s'ajouter à une lecture déjà difficile.



La disposition perçue depuis le sud est une autre approche « face » au projet, comme depuis Le Plessier. Sans percevoir l'effet d'incurvation, l'ensemble montre la régularité obtenue et une intégration réussie sur le plateau.



L'ensemble du projet de l'Épinette est visible dans la variante n°3, avec la ligne de 4 éoliennes (E8 à E11) au premier plan. Le bombement topographique et la position en arrière-plan de la ligne E2 à E7 masquent le pied des mats d'éoliennes. La perception est ainsi très similaire à la variante n°2 sans effet notable lié à la différence de densité (1 éolienne supplémentaire). L'ensemble est homogène et rend compte d'une bonne cohérence d'échelle avec le plateau.



La perception du projet retenue est très similaire à celle de la variante n°3. La disparition de l'éolienne E1 entraîne une légère impression de deux lignes décalées depuis ce point de vue. L'ensemble s'intègre bien dans le paysage et semble s'inscrire dans le prolongement du projet de Clairville-Motteville.

4.2.2 Choix du type d'éolienne

Le type d'éolienne envisagé pour le projet de l'Épinette n'est pas déterminé à ce stade. Cependant les différents modèles de machines envisagés disposent d'un gabarit très proche. L'aspect esthétique des éoliennes est relativement similaire d'un modèle à un autre ; il est avant tout guidé par le principe d'efficacité énergétique et de solidité dans le temps.

MODÈLE	HAUTEUR DU MÂT	PUISSANCE	Hauteur de bout de pale
Vestas V136	112 m	3,45 MW	180 m
Nordex N131	114 m	3,6MW	179,5 m
Gamesa G132	114 m	3,3 MW	180 m
GE 137	110 m	3,4 MW	178,5 m

Tableau 9. Modèles d'éoliennes envisagées

Le choix du gabarit est motivé par des raisons techniques et la recherche de la meilleure efficacité au regard du potentiel et des conditions de vent locales. L'étude a été menée en tenant compte du modèle le plus impactant, c'est-à-dire celui disposant du plus grand diamètre de rotor : GE 137.

Parmi ces modèles, nous présentons ici deux illustrations des éoliennes Vestas et GE qui sont celles avec le plus grand diamètre de rotor.

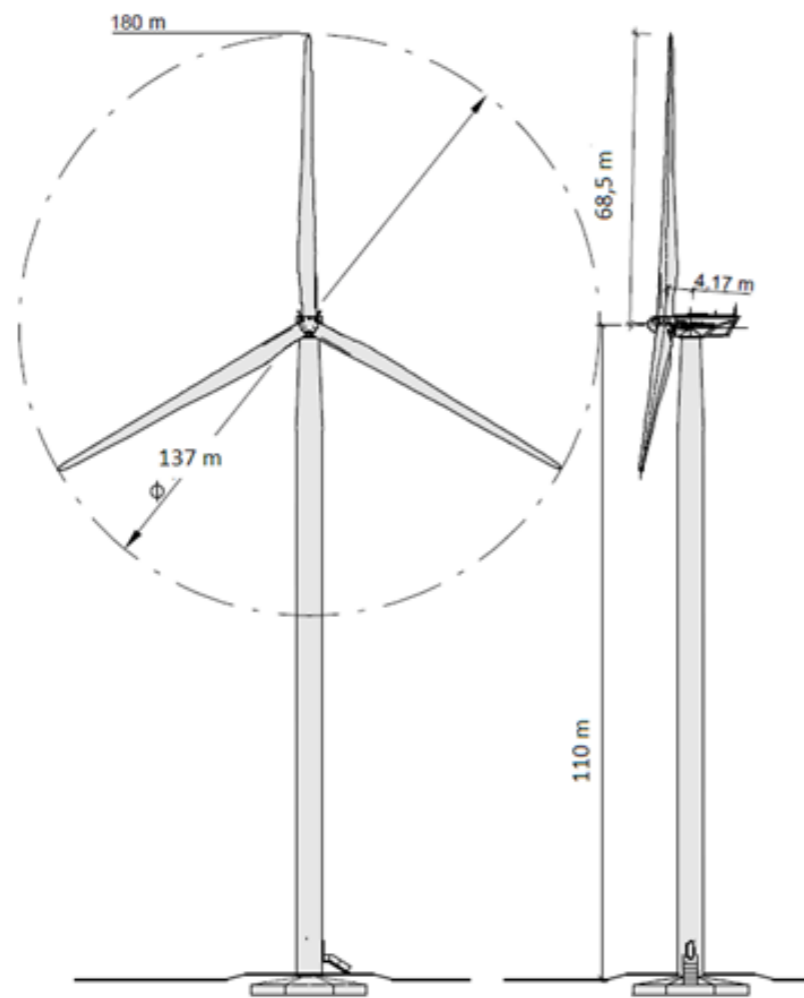


Figure 37. Schéma de l'éolienne GE 137

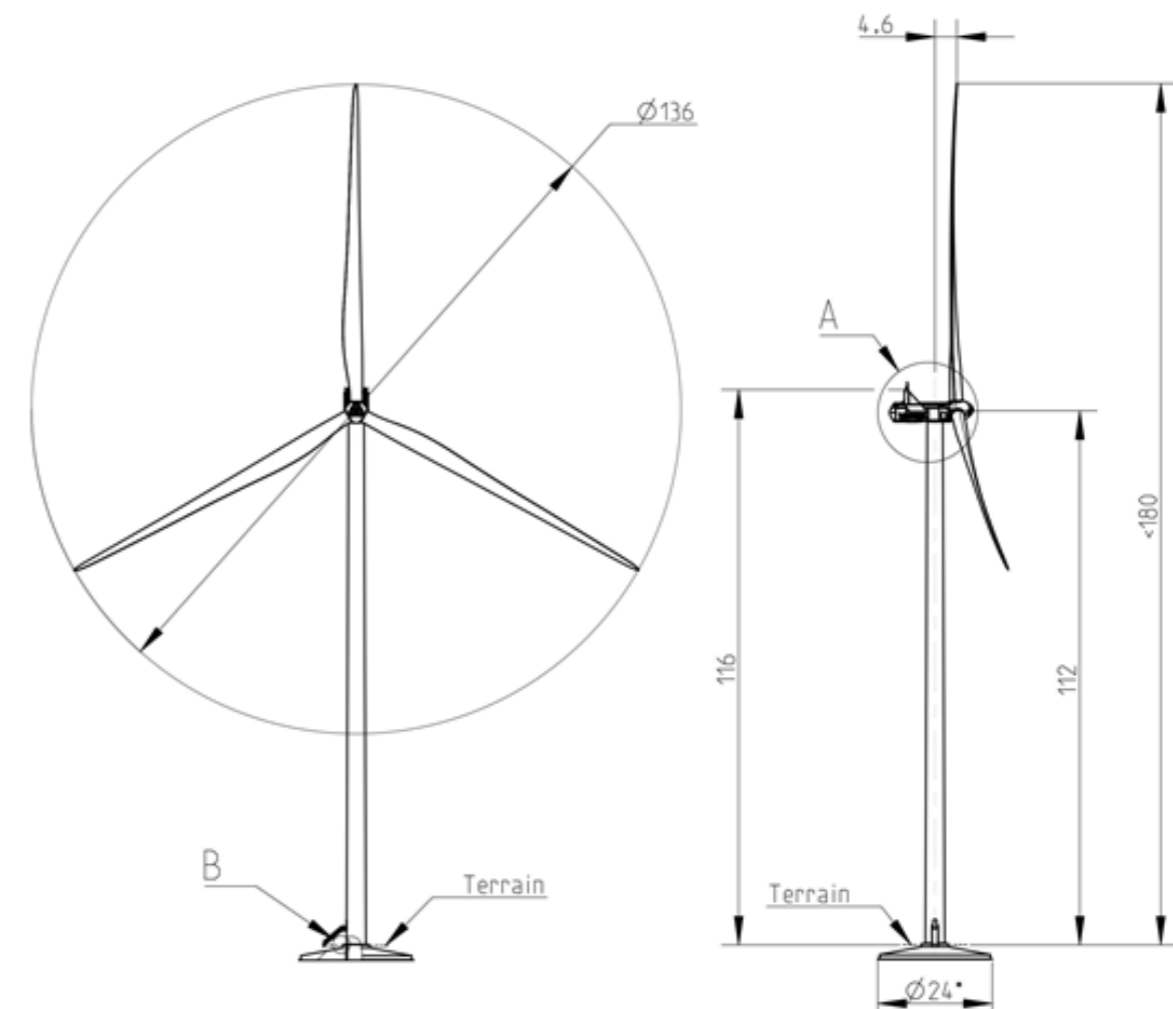


Figure 39. Schéma de l'éolienne Vestas V136



Figure 38. Illustration du modèle Vestas V136

4.2.3 Méthodologie de réalisation des photomontages

4.2.3.1 Logiciel

Les simulations visuelles sont réalisées à l'aide du logiciel **WINDFARM 4**. Afin de réaliser un photomontage de parc éolien à l'aide de ce logiciel, il est nécessaire de rassembler plusieurs éléments :

- le modèle numérique de terrain ;
- les caractéristiques du parc éolien ;
- la photographie prise sur le terrain.

4.2.3.2 Système de projection

Pour les besoins cartographiques, on doit représenter sur une surface plane l'image de la terre assimilée à un ellipsoïde, ce qui nécessite l'utilisation d'une représentation plane (ou projection). Trois types de projections existent : cylindrique, conique et azimutale.

Dans cette étude, on retient la projection azimutale de type Lambert-93, couramment utilisée par les services de la DREAL.

4.2.3.3 Modèle numérique de terrain

Le modèle numérique de terrain va permettre de représenter en trois dimensions la topographie du site d'implantation. Le modèle numérique de terrain peut s'obtenir de deux manières différentes : soit gratuite via le site DATAFORWIND, soit payante auprès des services de l'IGN. Le choix entre ces deux options se fait selon la configuration du site pressenti pour l'implantation du parc éolien : une zone topographique accentuée nécessitera un meilleur pas.

4.2.3.4 Prise de vue

C'est l'élément le plus important du photomontage : une photographie mal prise engendre un montage de mauvaise qualité. Ainsi il est nécessaire de maîtriser l'ensemble des facteurs de la prise de vue : position géographique, azimut de la cible photographiée, focale utilisée, angle de plongée, hauteur par rapport au sol, exposition par rapport au soleil.

Le matériel employé pour la réalisation des photomontages est le suivant :

- appareil Canon EOS 6D équipé d'un objectif fixe SIGMA « art » 35 mm et d'un trépied Manfrotto ;
- GPS Garmin 60 pour les relevés de coordonnées.

Chaque prise de vue est réalisée à l'aide du trépied. Celui-ci est mis à niveau sur le plan horizontal. La priorité est donnée à une petite ouverture de diaphragme pour avoir une bonne profondeur de champ (zone de netteté). La course du soleil est prise en compte dans la campagne de prise de vue pour éviter les contre-jours. En cas d'impossibilité d'évitement d'un contre-jour, il est fait usage d'un pare-soleil sur l'objectif.

4.2.4 Présentation des photomontages

Les photomontages sont présentés dans un carnet A3 de la manière suivante :

Commentaire du photomontage :
Descriptif de l'état initial, du contexte éolien et de l'insertion du projet.

La conclusion porte une qualification sur l'effet du projet et sa contribution sur le cumul éolien.

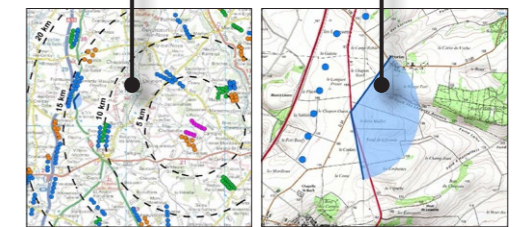
Données techniques

Localisation du cône de vue sur un fond IGN
éloigné rapproché

1 - Depuis la RD1001 entre Bonneuil-les-Eaux et Fransures

Vue depuis la RD1001, au croisement avec la RD34, sur un tronçon où la route chemine tout en dominant ce vaste panorama. La perspective est magistrale avec divers éléments de composition caractéristiques : la plaine agricole au premier plan, les rideaux boisés en plan intermédiaire et le grand relèvement de la topographie au-delà de la vallée de la Noye.
Dans l'axe de vue, le projet éolien de l'Épinette vient s'insérer à gauche du projet en instruction de Clairville-Motteville et renforce ce point d'appel contemporain dans une ouverture située entre deux boisements.
L'ensemble, grâce à son positionnement géographique, vient compléter l'organisation régulière de l'ensemble des implantations qui jalonnent le grand paysage. Le contexte éolien révèle plusieurs autres parcs, tous en punctuations régulières sur l'horizon : Val de Noye, Esquennoy et Paillart avec son extension, ainsi que les parcs de la Marette et Noyers-St-Martin à l'extrémité sud (à droite du cliché).
L'impact du projet est faible. L'impact sur le cumul éolien est modéré.

X (Lambert 93) : 645407
Y (Lambert 93) : 695333
Cote : 102,5°
Date : 16/10/2017
Éolienne la plus proche : E8 - 14,24 km
Éolienne la plus proche : E7 - 16,34 km
Angle horizontal (°) : 133,5°



ÉTAT INITIAL



PROJET



Photographie de l'état initial sur laquelle figure le contexte éolien existant et une simulation des parcs accordés.

Des annotations sont ajoutées sur les éléments paysagers notoires et sur les parcs en exploitation et ceux accordés.

Photographie de l'état initial sur laquelle figure le contexte éolien existant ainsi qu'une simulation du projet.

Des annotations viennent préciser la numérotation des éoliennes du projet et le nom des parcs en instruction.

En plus de ces simulations, une vue à taille réelle ou « vue réaliste » est insérée à la suite du photomontage sur une double page A3. Lorsqu'il tient le document à 45 cm du regard, l'observateur perçoit les éoliennes dans le paysage comme si le projet était la réalité.

4.2.5 La Zone d'influence visuelle (ZIV)

La ZIV détermine les espaces depuis lesquels les éoliennes d'un projet peuvent être vues. La réalisation de la carte est faite à l'aide d'Arcview 9 pour le traitement et la conversion des données géographiques et Windfarm 4 pour la réalisation de la Zone d'Influence Visuelle.

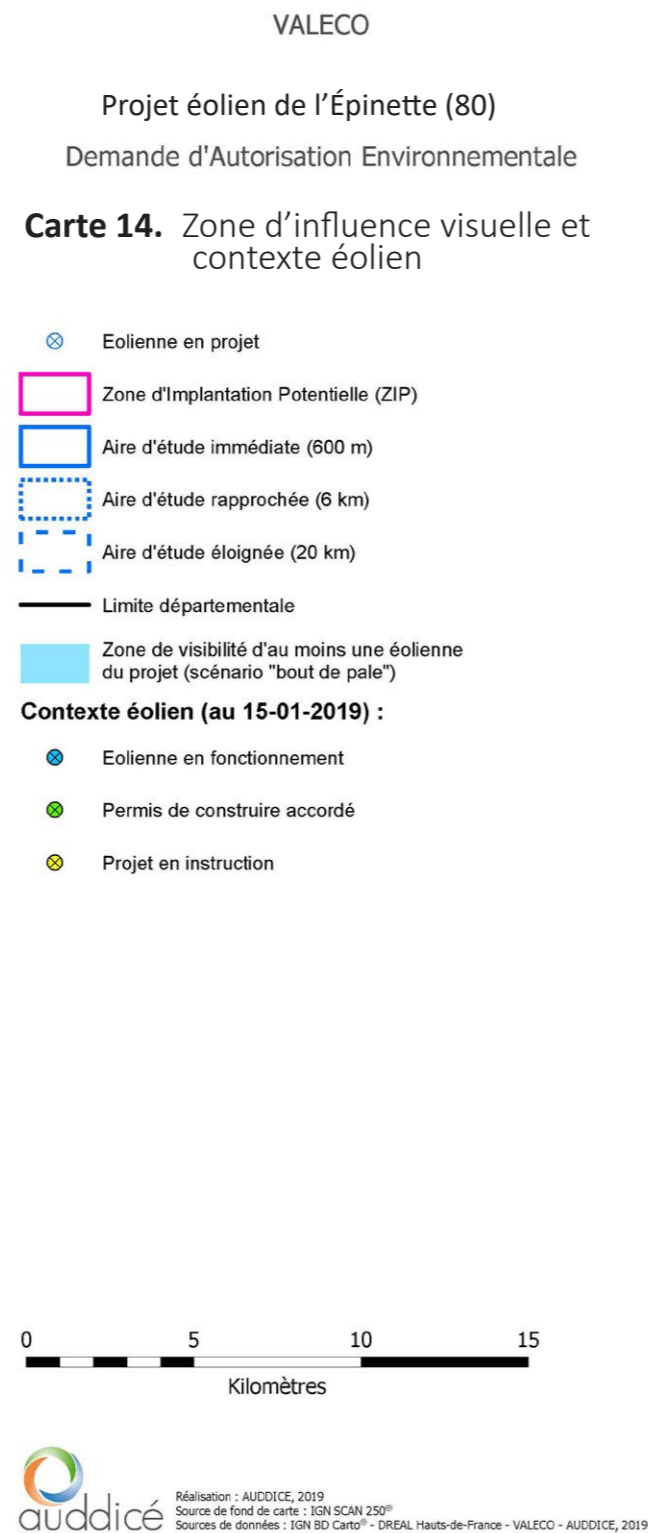
La lecture de cette carte présente quelques limites, et ne peut pas être utilisée seule, sans l'apport d'autres outils (photomontages, coupes, interprétations...). La carte de ZIV reste un modèle de représentation qui n'intègre pas tous les effets de masques : elle est une représentation simplifiée de la réalité.

Elle ne prend pas en compte les subtilités bocagères qui sont pourtant très importantes dans le paysage, ni l'effet d'éloignement des éoliennes. Or on sait que la place qu'occupent les éoliennes dans le champ visuel d'un observateur décroît avec la distance.

Enfin, la visibilité lorsqu'elle se trouve seulement en bout de pale seul génère souvent des impacts très faibles. Elle est une contribution à la représentation du projet dans le bassin paysager.

Le caractère ouvert du paysage et les effets du relief (vallées) sont bien montrés à travers cette carte : les plages de visibilité sont importantes sur la majeure partie du territoire hormis le creux des vallées et les grandes masses boisées.

L'étendue de la surface du plateau permet de voir le projet. Les exceptions sont les inflexions des vallées de la Noye, de l'Avre et des Trois Doms, leurs vallons secs associés, ainsi que les zones situées derrière les plus grandes masses boisées (l'une et l'autre étant parfois associées).



4.2.6 Choix des points de vue

Le choix des prises de vue pour la réalisation des photomontages s'appuie sur les observations de terrain et sur les conclusions de l'état initial du site qui ont permis de mettre en exergue les principales sensibilités du territoire.

Au total, 61 photomontages ont été réalisés dans le cadre du projet. Les vues ont été choisies afin de mesurer la perception ou l'absence de perception du projet vis-à-vis :

- du grand paysage ;
- des vallées ;
- des édifices patrimoniaux (protégés ou non) ;
- des lieux de vie ;
- des routes (axes de découverte les plus fréquentés ou offrant le plus de vue vers le site) ;
- du cumul éolien (avec les autres projets connus au sens réglementaire et avec le contexte éolien en général).

Les vues les plus pénalisantes pour le projet (vues les plus ouvertes, franges de villages et habitations les plus exposées, covisibilités les plus importantes, points de vue tournés vers le projet...) ont été recherchées afin d'analyser les impacts du parc éolien sur les éléments paysager et patrimoniaux les plus sensibles déterminés dans l'état initial.

Les prises de vues destinées à être utilisées pour les photomontages ont été réalisées dans le courant des mois d'octobre et novembre 2017 ainsi que mi-janvier 2019 pour les photomontages complémentaires (n°51 à 61).

De bonnes conditions météorologiques ont été favorisées de manière à présenter les paysages avec une excellente lisibilité :

- vues dégagées sans voile atmosphérique ;
- ciel clair avec peu de nuages (quelques exceptions ponctuelles peuvent survenir).

4.2.7 Localisation des points de vue

NUMÉRO	LOCALISATION Depuis...	PATRIMOINE	PAYSAGE	LIEUX DE VIE	AXE	CUMUL ÉOLIEN
1	la RD1001 entre Bonneuil-les-Eaux et Fransures		x		X	X
2	l'église de Paillart (Monument historique protégé :MH)	X		x		
3	les abords de l'église de Chaussoy-Epagny (MH)	X	x			x
4	la RD193 sur le coteau est de la vallée de la Noye		X			
5	la sortie sud de Chirmont en direction de Sourdon			X		x
6	la sortie sud-est d'Esclainvillers		x	X		x
7	les abords de l'église de Folleville (patrimoine UNESCO)	X		x		

NUMÉRO	LOCALISATION Depuis...	PATRIMOINE	PAYSAGE	LIEUX DE VIE	AXE	CUMUL ÉOLIEN
8	la sortie est de Folleville sur la RD109		x	X		
9	la sortie est de Quiry-le-Sec sur la RD109		x	X		x
10	la RD109 entre Quiry-le-Sec et Coullemelle (église de Coullemelle : MH)	X	x		x	x
11	le centre-village de Coullemelle			X		
12	la sortie est de Coullemelle sur la RD109		x	X		x
13	les abords du hameau d'Ainval (paysage emblématique)		X			
14	Depuis le hameau de Septoutre (paysage emblématique)		X	x		
15	l'entrée est de Moreuil sur la RD23		X	x		x
16	le coteau de la vallée de l'Avre de Moreuil à La Neuville-Sire-Bernard (RD935)		x		X	
17	la sortie sud de Sauvillers-Mongival		x	X		x
18	la sortie d'Aubvillers sur la RD84			X		x
19	l'entrée nord de Grivesnes sur la RD84 (paysage emblématique)	X	x			
20	le centre de Grivesnes face au château	x		X		
21	la sortie sud de Grivesnes (RD26)			X	x	
22	l'entrée nord-est du hameau Le Plessier sur la RD84			X		x
23	la sortie du hameau Le Plessier		x	X		
24	le plateau du Santerre à hauteur d'Hangest-en-Santerre	x	X			x
25	le paysage emblématique de la vallée de l'Avre sur la RD160		X			
26	l'arrivée nord dans Davenescourt par la RD41 (domaine MH)	X	x			x
27	la route menant du plateau à Gratibus sur la RD240		X			x
28	la sortie ouest de Malpart sur la RD26A (église de Grivesnes MH)	x		X		x

NUMÉRO	LOCALISATION Depuis...	PATRIMOINE	PAYSAGE	LIEUX DE VIE	AXE	CUMUL ÉOLIEN
29	l'entrée nord-est de Montdidier sur la RD329		X			x
30	la sortie de Faverolles vers Montdidier sur la RD930 (clochers MH)	X			x	x
31	l'entrée sud-est de Montdidier, sur la RD935 (clochers MH)	X			x	x
32	le parvis de l'église Saint-Pierre de Montdidier (MH)	X	x	x		x
33	la sortie ouest de Montdidier sur la RD930			x	X	x
34	Fontaine-sous-Montdidier		x	X		
35	l'entrée sud-est de Cantigny sur la RD26		X	x		
36	le centre-village de Cantigny près du mémorial américain	X		x		
37	Depuis la sortie de Cantigny sur la RD109		x	X		
38	les abords du Site Patrimonial de Saint-Martin-aux-Bois	X		x		
39	le sud-est de Maignelay-Montigny sur la RD73 (clochers MH)	X		x		
40	l'entrée sud de Villers-Tournelle sur la RD188			X		x
41	le centre village de Villers-Tournelle			X		
42	l'arrivée ouest de Breteuil sur la RD930				X	x
43	un point haut sur le grand paysage entre Beauvoir et Tartigny		X			x
44	le sud du village de Tartigny sur la RD930			X	x	
45	le Mesnil-Saint-Firmin sur la RD930			x	X	x
46	l'entrée sud de Sérévillers au croisement RD930/ RD47			x	X	x
47	la sortie nord de Sérévillers		x	X		x
48	l'arrivée sud vers Rocquencourt sur la RD534		x	X		x
49	l'église de Rocquencourt			X		

NUMÉRO	LOCALISATION Depuis...	PATRIMOINE	PAYSAGE	LIEUX DE VIE	AXE	CUMUL ÉOLIEN
50	la rue Casimir Maumène à la sortie de Rocquencourt			X		
52	le mémorial de Cantigny	X		x		x
53	l'église de Sérévillers	X				x
54	le GR124 avant Rocquencourt	x	X	x		x
55	la RD188 au nord-ouest de Coullemelle	X		x	x	x
56	la RD109 à l'est de Coullemelle (au pied du calvaire)	X		x		x
57	l'intersection rue de l'église/rue du Clos à Coullemelle	x		X		
58	le cimetière attenant à l'église de Coullemelle			X		
59	le parvis de l'église de Coullemelle	X		x		
60	la place du 8 mai 1945 à Coullemelle			X		
61	le cimetière de l'église de Rocquencourt	X		x		x

X : thème principal x : thème(s) secondaire(s)

Tableau 10. Choix des points de vue retenus pour les photomontages

Les cartes présentées ci-après permettent de localiser les points de vue avec une mise en perspective au regard de la ZIV et des diverses sensibilités identifiées sur le territoire.

Carte 15. Localisation des points de vue à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, page 79

Carte 16. Localisation des points de vue à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, page 80

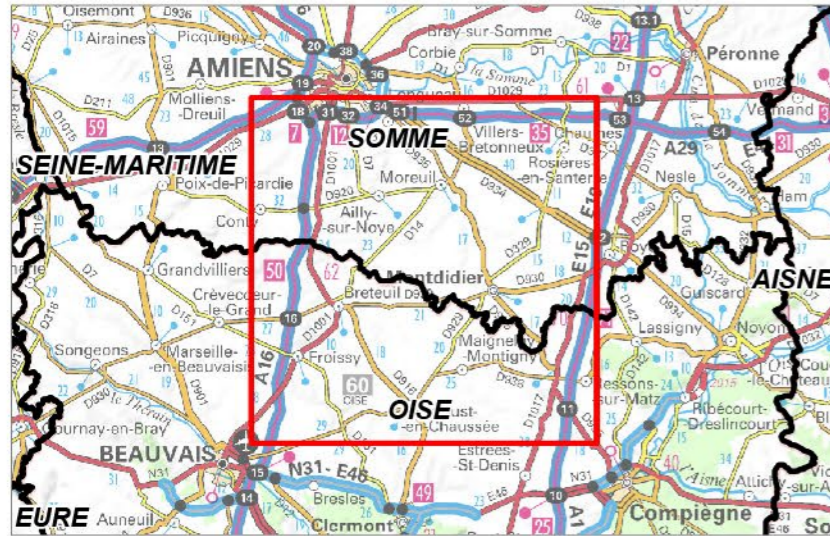
Carte 17. Zone d'influence visuelle et localisation des photomontages, page 81

Carte 18. Synthèse générale des sensibilités et zone d'influence visuelle, page 82

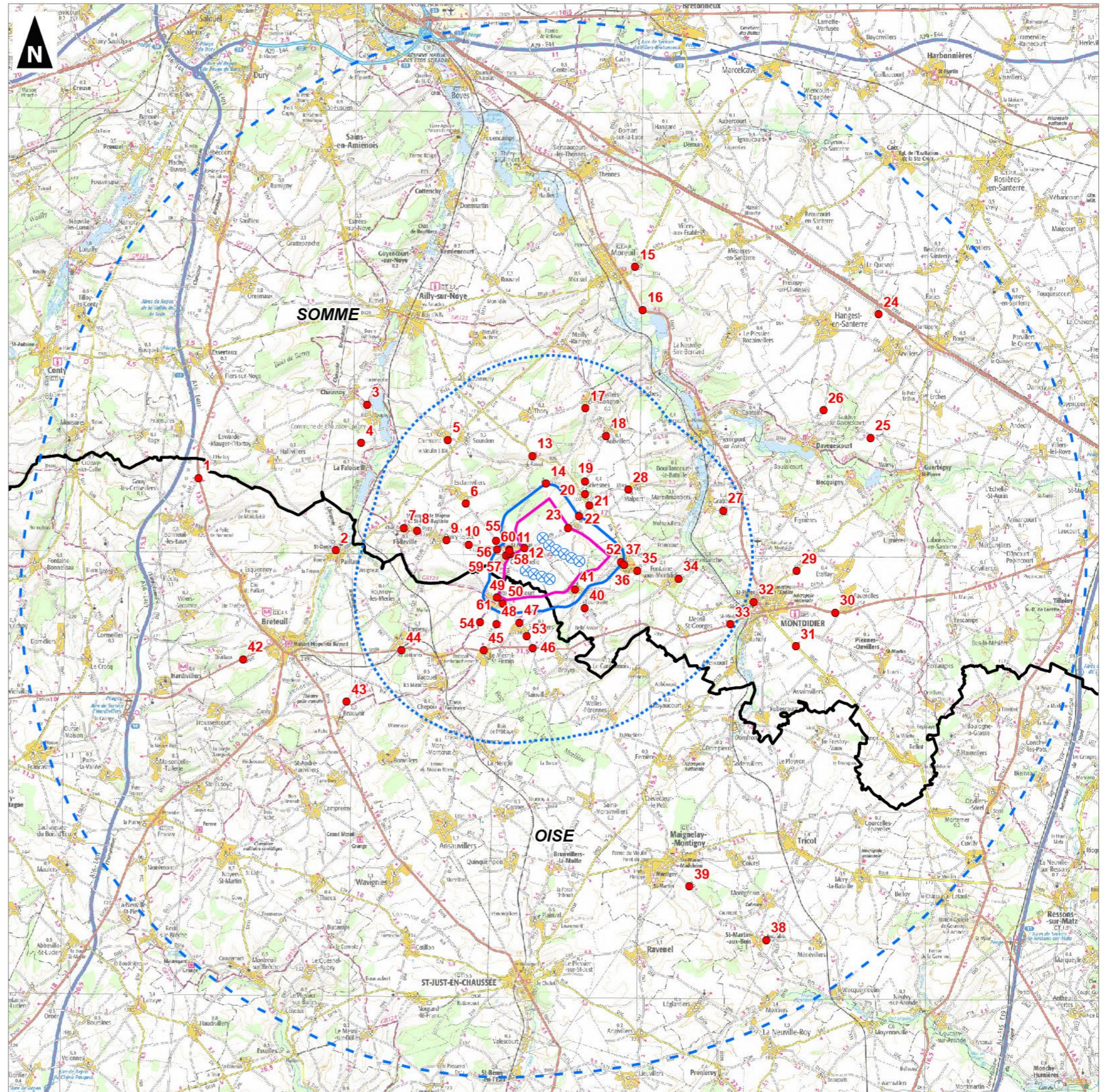
Projet éolien de l'Épinette (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

Carte 15. Localisation des points de vue à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



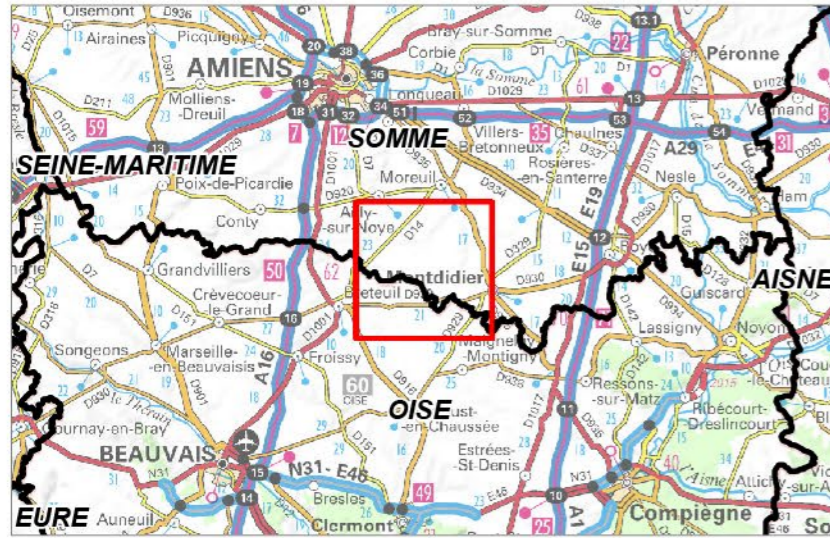
- Point de vue
- ⊗ Eolienne en projet
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite départementale



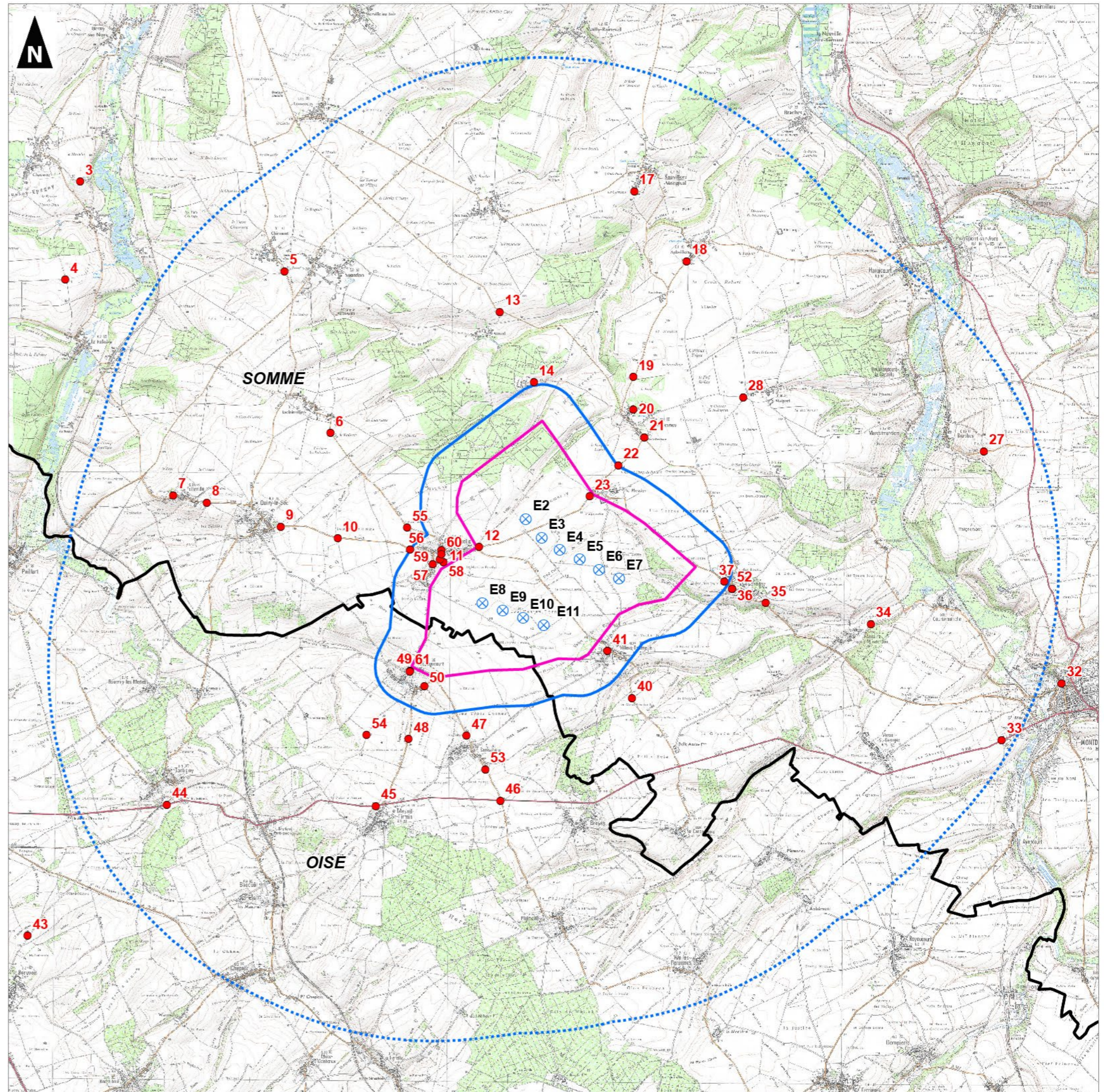
Projet éolien de l'Épinette (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

Carte 16. Localisation des points de vue à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée











- Point de vue
- ⊗ Eolienne en projet
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Limite départementale

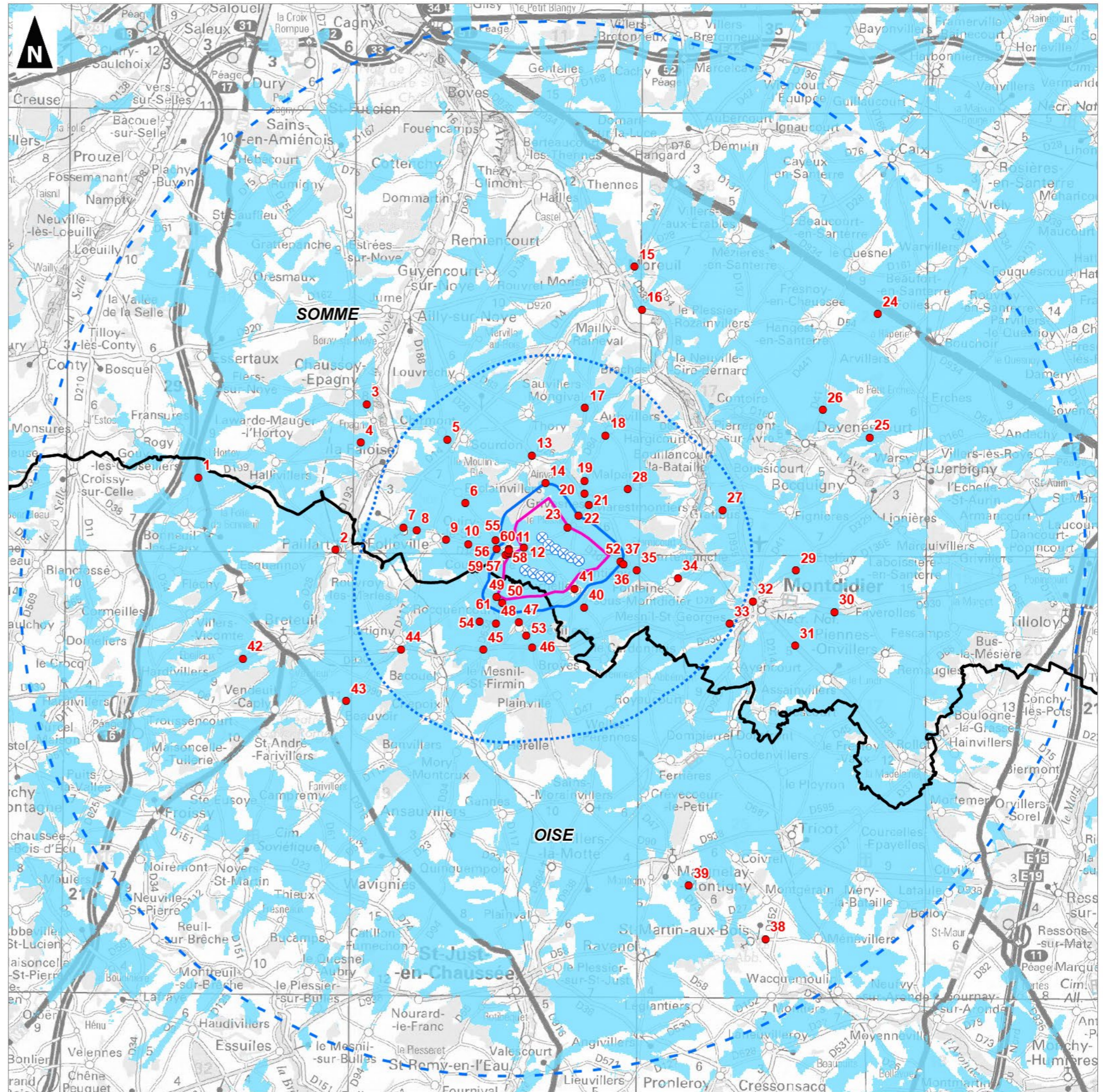


Projet éolien de l'Épinette (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

Carte 17. Zone d'influence visuelle et localisation des photomontages


-  Éolienne en projet
-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite départementale
-  Point de vue
-  Zone de visibilité d'au moins une éolienne du projet (scénario "bout de pale")



Projet éolien de l'Épinette (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

Carte 18. Synthèse générale des sensibilités et zone d'influence visuelle


-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée (6 km)
-  Aire d'étude éloignée (20 km)
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Éolienne en projet
-  Zone de visibilité d'au moins une éolienne du projet (scénario "bout de pale")

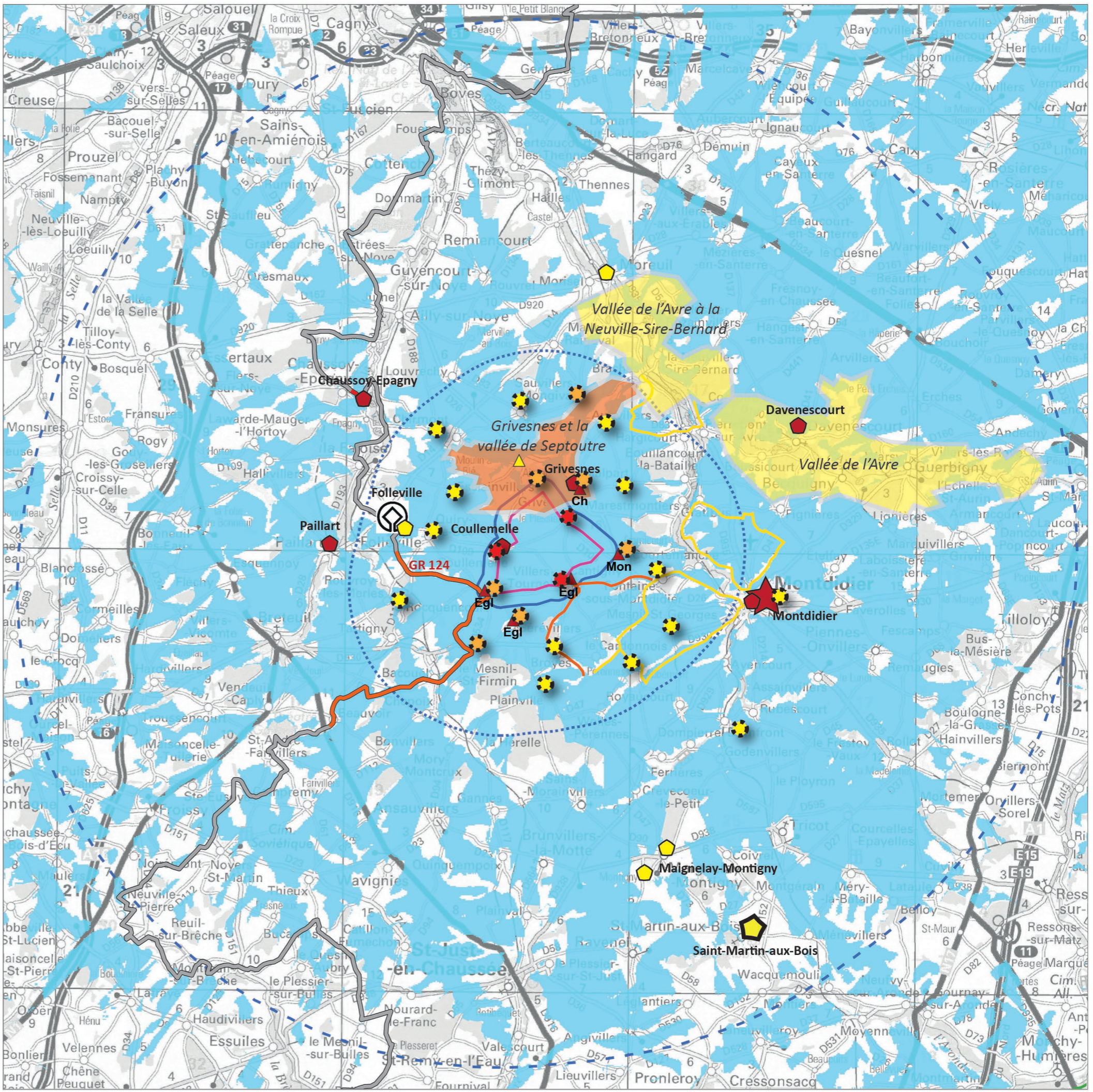
- Sensibilité potentielle des paysages emblématiques**
-  Secteurs emblématiques de sensibilité moyenne à faible

- Sensibilité potentielle du patrimoine protégé**
-  Monument Historique avec / sans sensibilité potentielle
-  Monument UNESCO sans sensibilité
-  Site Patrimonial de St-Martin-aux-Bois sans sensibilité

- Sensibilité potentielle du patrimoine non protégé**
-  Édifice non protégé avec / sans sensibilité potentielle
E I : église - Ch : château - Mem : mémorial de la grande guerre

- Sensibilité potentielle vis à vis du tourisme**
-  Section du GR124 avec sensibilité modérée
-  PR (petite randonnée) avec sensibilité moyenne à faible
-  Ville touristique et patrimoniale (Montdidier)

- Sensibilité potentielle vis à vis des lieux de vie**
-  Lieu de vie avec sensibilité faible, moyenne, forte



4.3 Étude d'encerclement et de saturation visuelle

4.3.1 Méthodologie

La méthodologie d'étude s'appuie ici sur le protocole préconisé par la DREAL de la Région Centre-Val de Loire. Le point de vue est localisé dans l'hypercentre des villages au niveau des places, espaces publics centraux ou des bâtiments institutionnels centraux.

Deux périmètres sont retenus dans l'étude d'encerclement : un premier allant de 0 à 5 kilomètres et un second de 5 à 10 kilomètres.

Les villages considérés sont ceux présentent une sensibilité variable selon leur positionnement. Ce sont généralement les plus proches du projet mais aussi ceux pour lesquels le contexte éolien général occupe une grande partie des alentours. L'incidence de la perception du projet est aussi prise en compte pour la pertinence des choix.

Sept villages sont étudiés :

- Cantigny,
- Coullemelle,
- Grivesnes,
- Quiry-le-Sec,
- Rocquencourt,
- Sérévillers,
- Villers-Tournelle.

Quatre calculs importants sont réalisés :

- **la somme des angles interceptés par des éoliennes dans la distance de 0 à 5 kilomètres** : ce cumul donne une idée théorique de l'encerclement qu'il faut nuancer suivant la distance des éoliennes, la proportion d'éoliennes en instruction comptabilisées (toutes ne seront pas affectées en permis accordé) ;
- **la somme des angles interceptés par des éoliennes dans la distance de 5 à 10 kilomètres** : elle évalue l'effet d'encerclement au-delà de 5 kilomètres ;
- **l'indice de densité sur les champs visuels horizontaux occupés** : il est égal au nombre d'éoliennes du périmètre de 5 kilomètres divisé par la somme des angles interceptés (périmètre de 5 kilomètres + périmètre de 10 kilomètres). Dès que cet indice dépasse 0,10 on peut considérer un potentiel de saturation visuelle pour le village considéré. Il conviendra toutefois de modérer cette saturation avec la réalité des masques ou des filtres en présence ;
- **le plus grand angle sans éolienne** : cet angle horizontal permet d'apprécier la qualité de la respiration paysagère. Un angle sans éolienne de 160° à 180° paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration visuelle ». Néanmoins, la DREAL Hauts-de-France a récemment statué qu'un angle horizontal de 90° dépourvu d'éolienne était acceptable dans la région.

Limites de la méthode : la vue panoramique considérée à 360° est fictive. L'œil humain perçoit selon un angle de vision horizontale de 50°. En ne tenant pas compte des masques ou des filtres visuels (bâti, relief, arbres, haies), cette méthode maximise les impacts. Elle permet de dégager toutefois une tendance générale qu'il faut confronter à l'analyse de terrain.

4.3.2 Cantigny

■ Forme urbaine & fonctionnement



Cantigny est un village bosquet du plateau sur le rebord d'un vallon sec et à l'agglomération assez lâche. La forme historique est conservée avec des extensions vers l'est (demeure bourgeoise) et l'ouest (équipements agricoles). La périphérie tournée vers le projet est ouverte avec des vues directes. Le centre village est aéré, sur une légère butte avec des vues qui divergent au-delà du front bâti.



Photographie 66. Le centre de Cantigny depuis le parvis de l'église

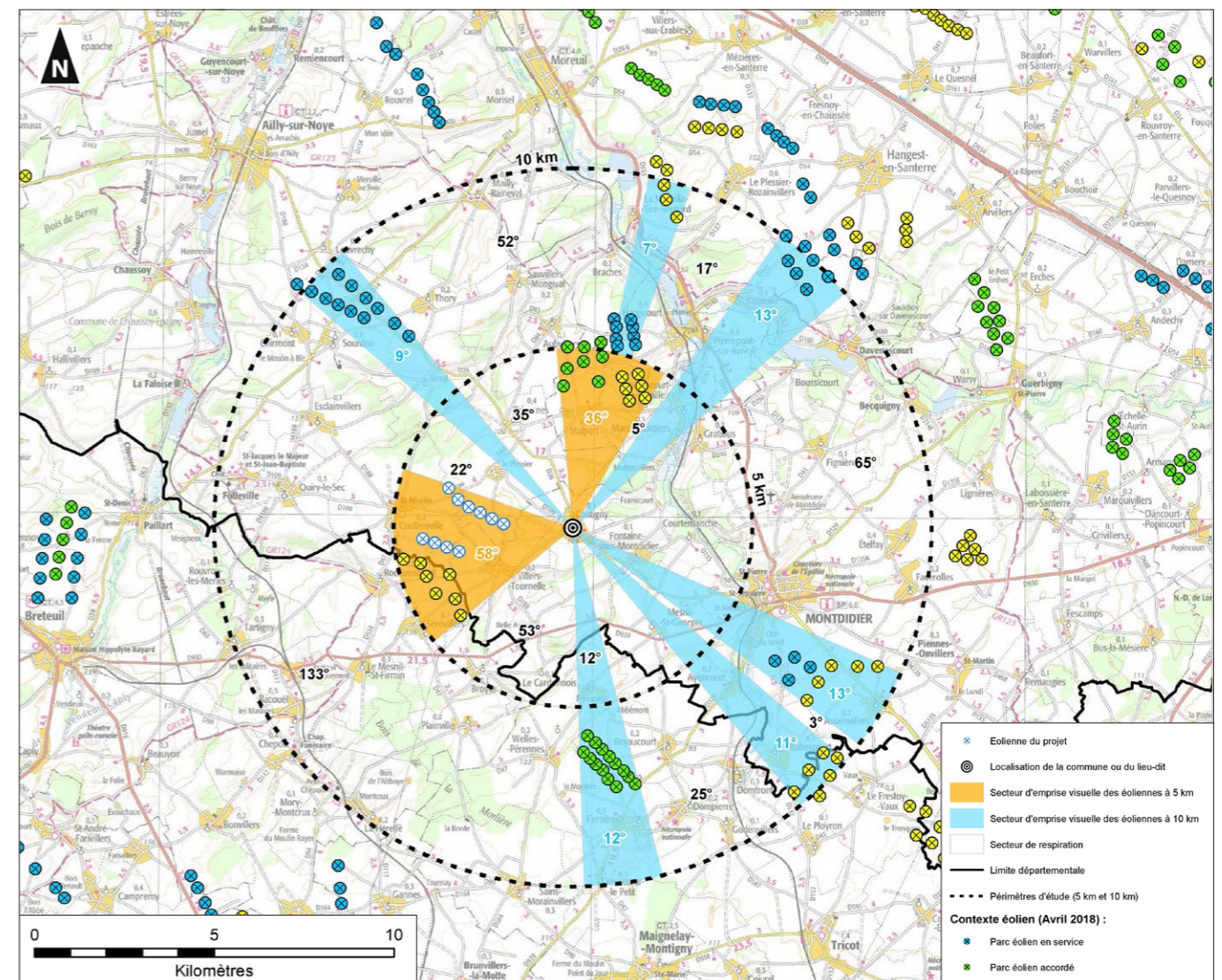
■ Étude en plan

La présence éolienne perçue aux abords est peu marquée car il n'y a aucun parc en exploitation à moins de 5 km ; on trouve par contre plusieurs projets en cours. L'impact engendré par le projet est de 24°, il est légèrement plus petit et s'ajoute à celui de l'ensemble des 3 parcs situés au Nord (36°).

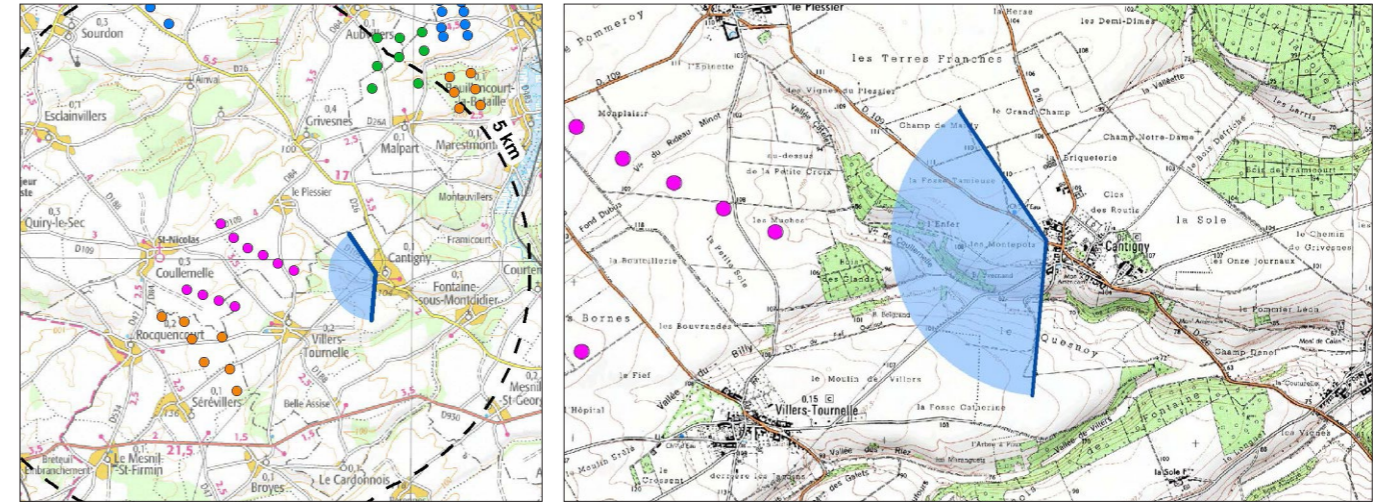
L'indice de densité (0,18) dépasse sensiblement le seuil d'alerte fixé à 0,10 ; ici il y a peu de recouvrements d'angles car les parcs sont disséminés dans diverses directions. L'espace de respiration est inférieur aux recommandations (65°) ; le parc accordé du Champ Feuillant au sud étant éloigné au-delà de 5 km, il permet un angle sans éolienne appréciable.

En cas de non autorisation du projet de Claville-Motte, l'indice de densité diminue (0,16) mais reste au-dessus du seuil d'alerte. L'espace de respiration s'étend cependant de 65° à 78°, ce qui reste insuffisant.

CANTIGNY	AVEC CLAVILLE-MOTTEVILLE	SANS CLAVILLE-MOTTEVILLE
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km		
Sans le projet	70°	36°
Avec le projet	94°	69°
Impact engendré par le projet	24°	33°
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km		
Sans le projet	65°	65°
Avec le projet	65°	65°
Impact engendré par le projet	0°	0°
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (avec le projet)	28	21
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km (avec le projet)	57	57
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés	0,18	0,16
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éolienne	65°	78°



■ Photomontage n° 37 - Depuis la sortie ouest de Cantigny sur la RD109



ÉTAT INITIAL



PROJET



4.3.3 Coulemelle

■ Forme urbaine & fonctionnement



Coulemelle est un village rue sur une zone du plateau à la topographie plate et régulière. Il s'est aggloméré à l'intersection entre la RD109 et la RD84. La couronne végétalisée de la carte d'état-major de 1866 demeure bien présente sur la vue aérienne ce qui maintient une certaine protection. Il n'y pas d'extension urbaine notable entre ces deux périodes. La position de centralité retenue est celle près de l'église avec une ouverture d'arrière-plan.



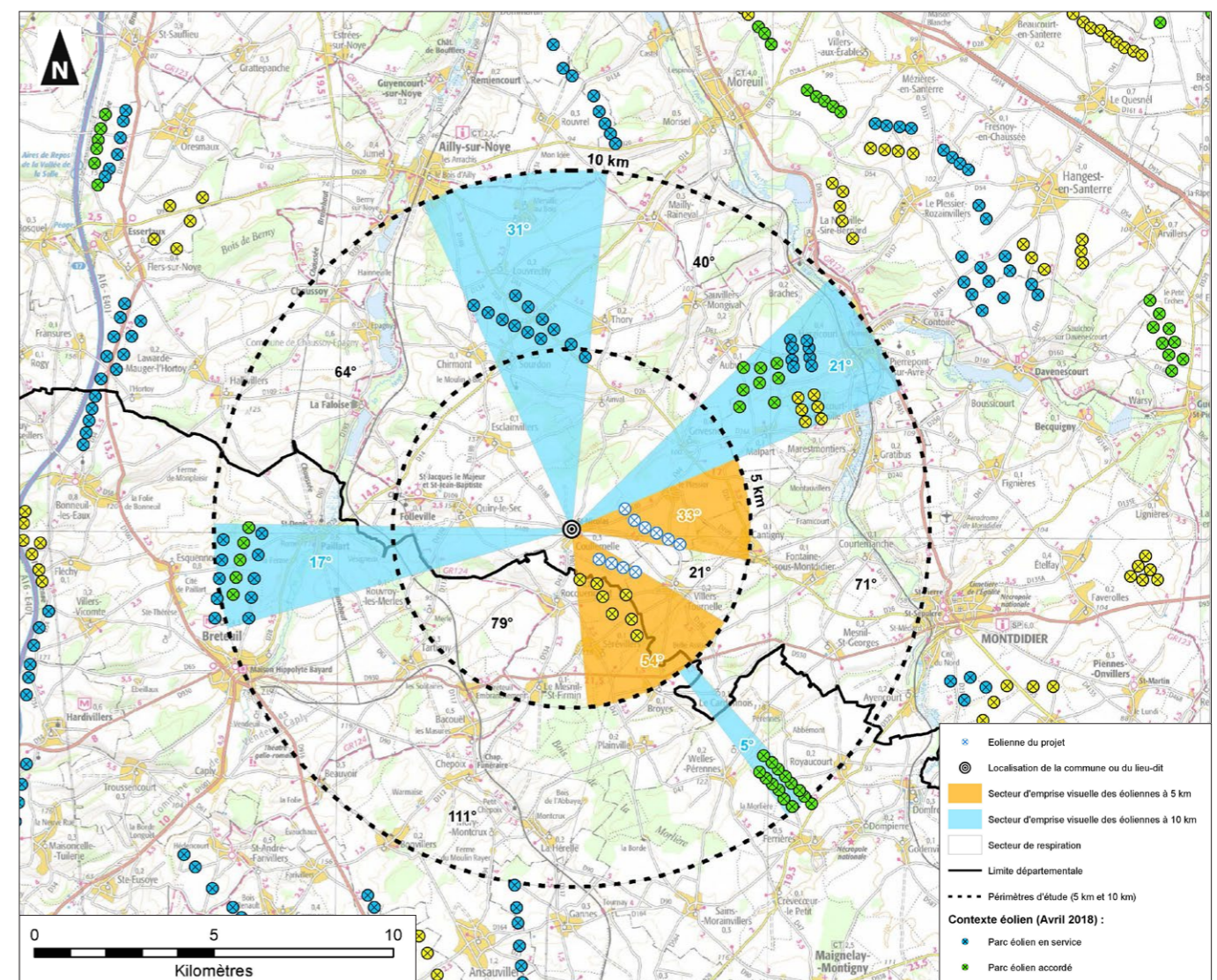
Photographie 67. Perspective dirigée plein est depuis le centre de Coulemelle près de l'église

■ Étude en plan

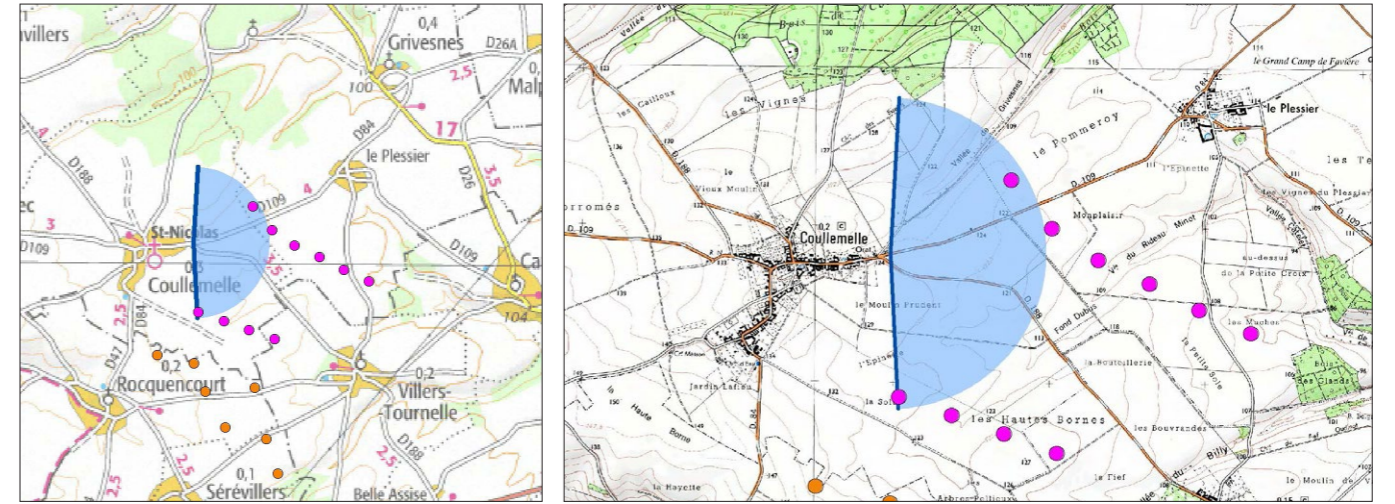
L'environnement perçu est très ouvert et dégagé avec un seul parc éolien en instruction dans le périmètre des 5 km. L'impact engendré par le projet est de 47° ce qui est la seconde valeur la plus élevée après Villers-Tournelle. En contrepartie, avec l'éloignement des autres sites et projets, l'indice de densité est de 0,11, légèrement au-dessus du seuil d'alerte. On relève un recouvrement d'angles avec les trois sites d'Hargicourt, du Bois de la Hayette et du Bois de Bouillancourt tous situés à l'arrière du projet de l'Épinette. L'espace de respiration vers le sud-est est égal à 79°, soit presque l'angle considéré comme acceptable.

En cas de non autorisation du projet de Claville-Motteville, l'impact du projet est légèrement plus grand (57°). Cependant, l'indice de densité redescend en-dessous du seuil d'alerte et le plus grand espace de respiration est de 109° ce qui atteint et dépasse le seuil établi par la DREAL des Hauts-de-France.

COULEMELLE	AVEC CLAVILLE-MOTTEVILLE	SANS CLAVILLE-MOTTEVILLE
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km		
Sans le projet	40°	0°
Avec le projet	87°	57°
Impact engendré par le projet	47°	57°
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km		
Sans le projet	74°	74°
Avec le projet	74°	74°
Impact engendré par le projet	0°	0°
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (avec le projet)	18	10
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km (avec le projet)	59	59
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés	0,11	0,08
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éolienne	79°	109°



■ Photomontage n° 12 - Depuis la sortie est de Coullemelle sur la RD109



ÉTAT INITIAL



PROJET



4.3.4 Grivesnes

■ Forme urbaine & fonctionnement



Carte d'État-Major (1820-1866)

Photographie aérienne

Grivesnes est situé dans le périmètre d'un paysage emblématique. Sa structure circulaire est très bien marquée, fondée historiquement sur l'organisation des allées du château qui ont été urbanisées avec le temps. La couronne végétale n'est préservée que dans la partie nord. Le village est situé à la naissance d'un vallon sec ce qui crée un encaissement le long de la RD26. Les allées devenues des rues laissent la place à des ouvertures extérieures.



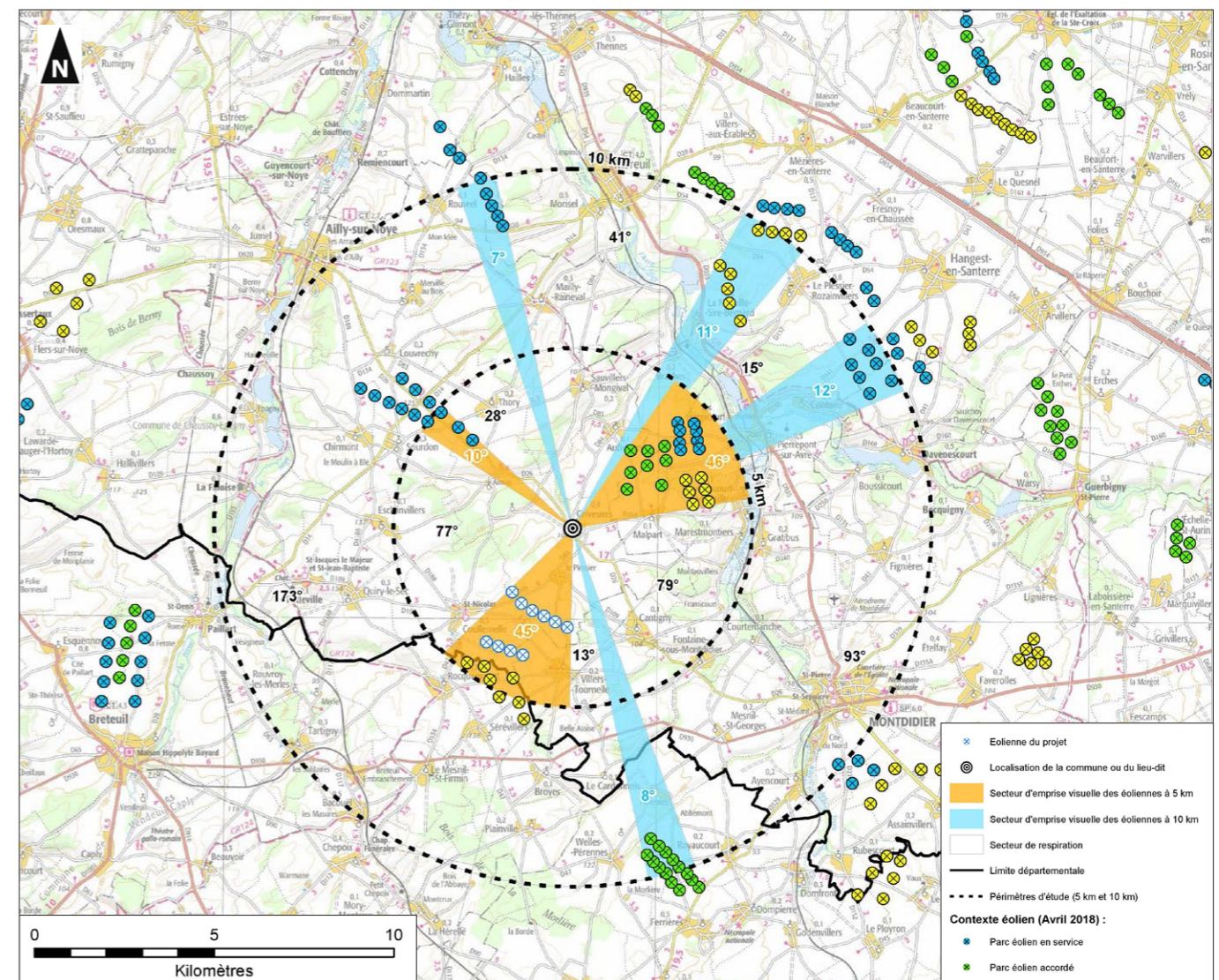
Photographie 68. La Mairie et la Poste face au château de Grivesnes

■ Étude en plan

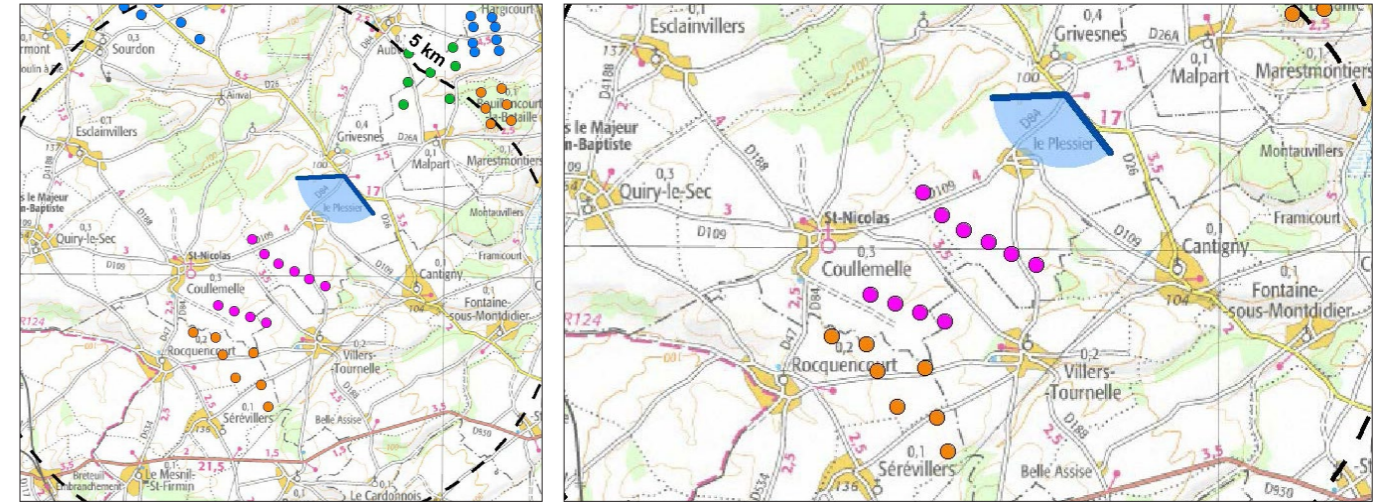
Le projet s'inscrivant au premier plan du parc éolien de Rocquencourt (en instruction), l'impact du projet reste modéré avec un angle intercepté de 13°. On notera que depuis la centralité l'ensemble des trois sites d'Hargicourt, du Bois de la Hayette et du Bois de Bouillancourt ne sont pas discernables grâce au bois de la frange nord. L'indice de densité, particulièrement élevé à 0,29, laisse envisager un effet de saturation visuelle qui n'est toutefois pas représentatif de la perception locale. L'espace de respiration le plus grand est de 79° ; si l'on tient compte du fait que le parc accordé du Champ Feuillant est à la limite des 10 km, cela conduit à une ouverture de l'ordre de 100° dans le quart sud-est.

La construction ou non du projet de Rocquencourt ne modifie que légèrement le résultat de cette étude. Certes, l'angle impacté sera plus important puisqu'il n'y aura plus de recouvrement. Mais les autres indices restent similaires.

GRIVESNES	AVEC CLAIVILLE- MOTTEVILLE	SANS CLAIVILLE- MOTTEVILLE
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km		
Sans le projet	88°	56°
Avec le projet	101°	101°
Impact engendré par le projet	13°	45°
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km		
Sans le projet	38°	38°
Avec le projet	38°	38°
Impact engendré par le projet	0°	0°
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (avec le projet)	40	36
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km (avec le projet)	39	56
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés	0,29	0,26
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éolienne	79°	79°



■ Photomontage n° 21 - Depuis la sortie sud de Grivesnes



ÉTAT INITIAL



PROJET



4.3.5 Quiry-le-Sec

■ Forme urbaine & fonctionnement



Quiry-le-Sec est typiquement un village bosquet situé sur le plateau entre Folleville et Coullemelle dans une grande étendue au sommet de la rupture de pente avec l'amorce du coteau du ruisseau du Rouvroy. L'habitat est lâche, sans extension pavillonnaire avec une présence végétale fortement représentée dans l'ambiance intérieure. La sortie est donnée à voir le projet à l'arrière-plan de Coullemelle.

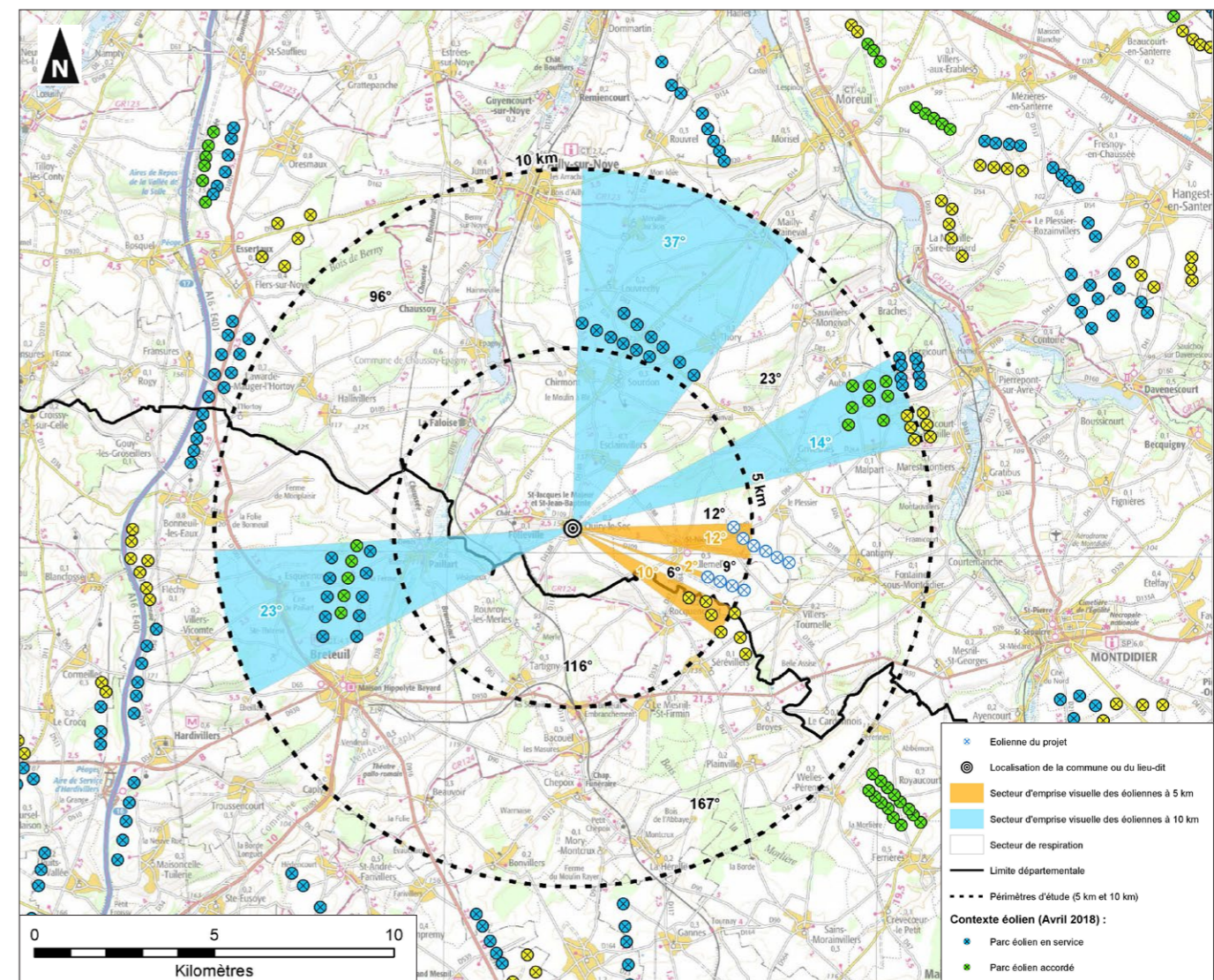


Photographie 69. L'intersection entre la rue Etève et la rue de l'église à Quiry-le-Sec

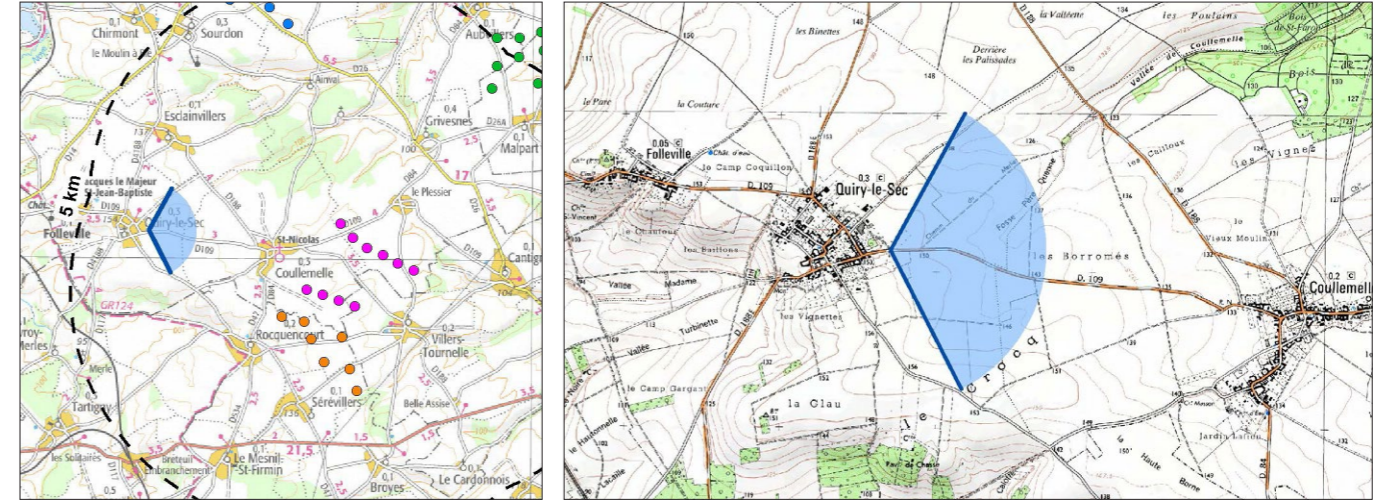
■ Étude en plan

L'espace central ne permet pas ici de distinguer le plateau alentour et l'impression perçue aux abords place le contexte éolien en « toile de fond » sans impression de proximité. L'impact du projet n'est que de 14°, relativement similaire à celui du parc de Rocquencourt. L'indice de densité est bas avec seulement 0,08 (plus petite valeur). Un remarquable espace de respiration de 116°, le plus significatif des sept communes étudiées, s'étale en direction du sud. L'angle impacté par le projet reste le même en l'absence d'autorisation du projet de Claville-Motteville. Cependant, cela influence les autres indicateurs, avec une diminution de l'indice de densité (0,6) et une augmentation de l'espace de respiration (132°).

QUIRY-LE-SEC	AVEC CLAVILLE-MOTTEVILLE	SANS CLAVILLE-MOTTEVILLE
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km		
Sans le projet	10°	0°
Avec le projet	24°	14°
Impact engendré par le projet	14°	14°
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km		
Sans le projet	74°	74°
Avec le projet	74°	74°
Impact engendré par le projet	0°	0°
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (avec le projet)	8	5
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km (avec le projet)	49	45
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés	0,08	0,06
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éolienne	116°	132°



■ Photomontage n° 9 - Depuis la sortie est de Quiry-le-Sec sur la RD109



ÉTAT INITIAL



PROJET



4.3.6 Rocquencourt

■ Forme urbaine & fonctionnement



Rocquencourt est un village accroché à mi-coteau. Il s'est développé le long de deux voies parallèles au nord et au sud de l'espace urbanisé, laissant un vaste espace intérieur occupé par plusieurs dents creuses. La forme urbaine historique est clairement conservée, imposée par la topographie avec la partie haute au nord (implantation de l'église) et la partie basse au sud.



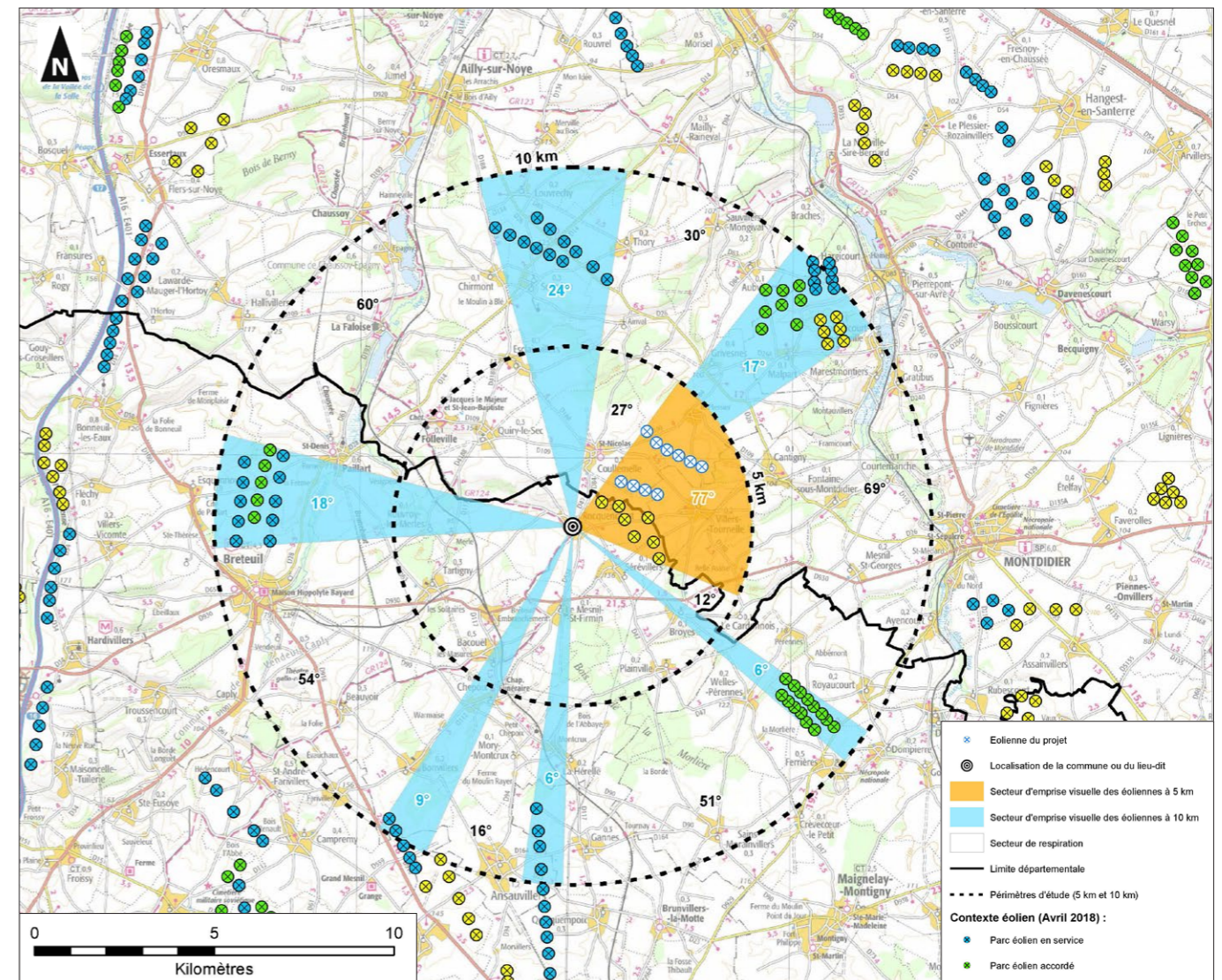
Photographie 70. Deux aspects de la centralité de Rocquencourt

■ Étude en plan

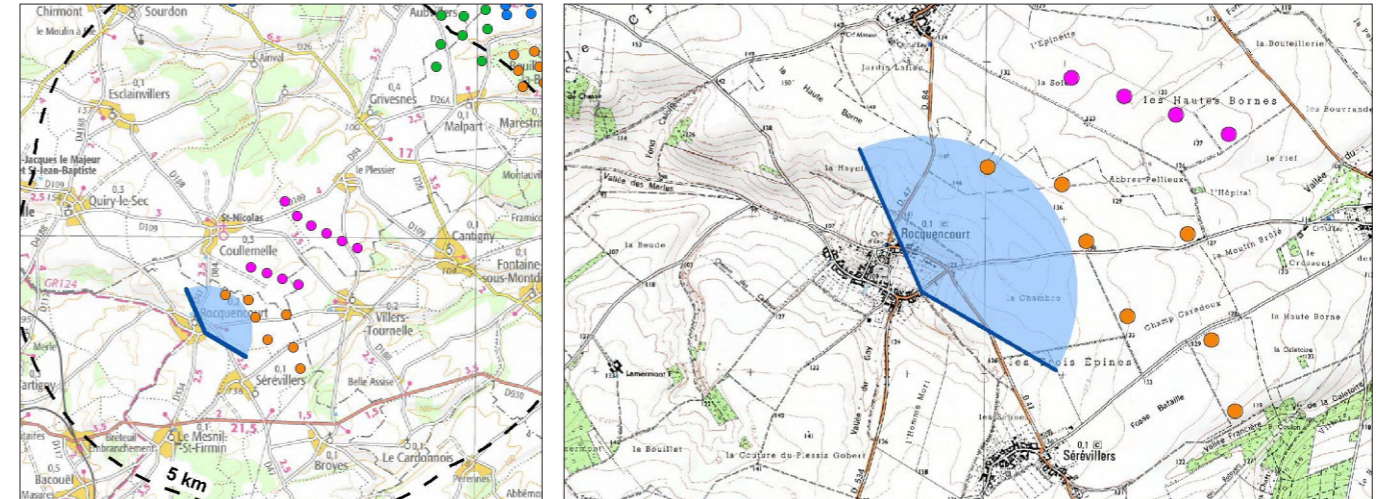
Le secteur de l'église, bien qu'excentré, définit la centralité en raison du point haut où il se trouve. Toutefois la vue la plus ouverte est dirigée vers le sud, là où les éoliennes en exploitation sont aussi les plus éloignées. Le projet de l'Épinette s'inscrit en arrière-plan du parc éolien en instruction de Rocquencourt, et n'engendre ainsi aucun impact sur l'angle visuel intercepté. L'indice de densité sur les horizons occupés de 0,14 est légèrement supérieur au seuil d'alerte. Les parcs occupent des positions diverses, repoussées vers les 10 km, conduisant à un espace de respiration de seulement 54°.

Dans le cas où le projet de Rocquencourt n'était accepté, l'angle impacté par le projet serait de 38°, le recouvrement des deux lignes projetées limitant cet impact. L'indice de densité passerait au-dessus du seuil d'alerte (0,08). L'espace de respiration n'évoluerait pas de manière notable.

ROCQUENCOURT	AVEC CLAIVILLE- MOTTEVILLE	SANS CLAIVILLE- MOTTEVILLE
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km		
Sans le projet	77°	0°
Avec le projet	77°	38°
Impact engendré par le projet	0°	38°
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km		
Sans le projet	80°	80°
Avec le projet	80°	80°
Impact engendré par le projet	0°	0°
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (avec le projet)	17	10
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km (avec le projet)	67	67
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés	0,14	0,08
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éolienne	54°	60°



■ Photomontage n° 50 - Depuis la rue Casimir Maumère à la sortie de Rocquencourt



ÉTAT INITIAL



PROJET



4.3.7 Sérévillers

■ Forme urbaine & fonctionnement



Sérévillers est une petite commune du plateau avec une organisation en arc de cercle le long de la rue de la mairie. Par rapport à la situation de la carte d'État-Major, on note la disparition de la couronne de végétation sur l'ensemble de la partie est de la commune et le développement de hangars agricoles au nord. La frange nord, celle dirigée vers le projet, présente ainsi un horizon dégagé.

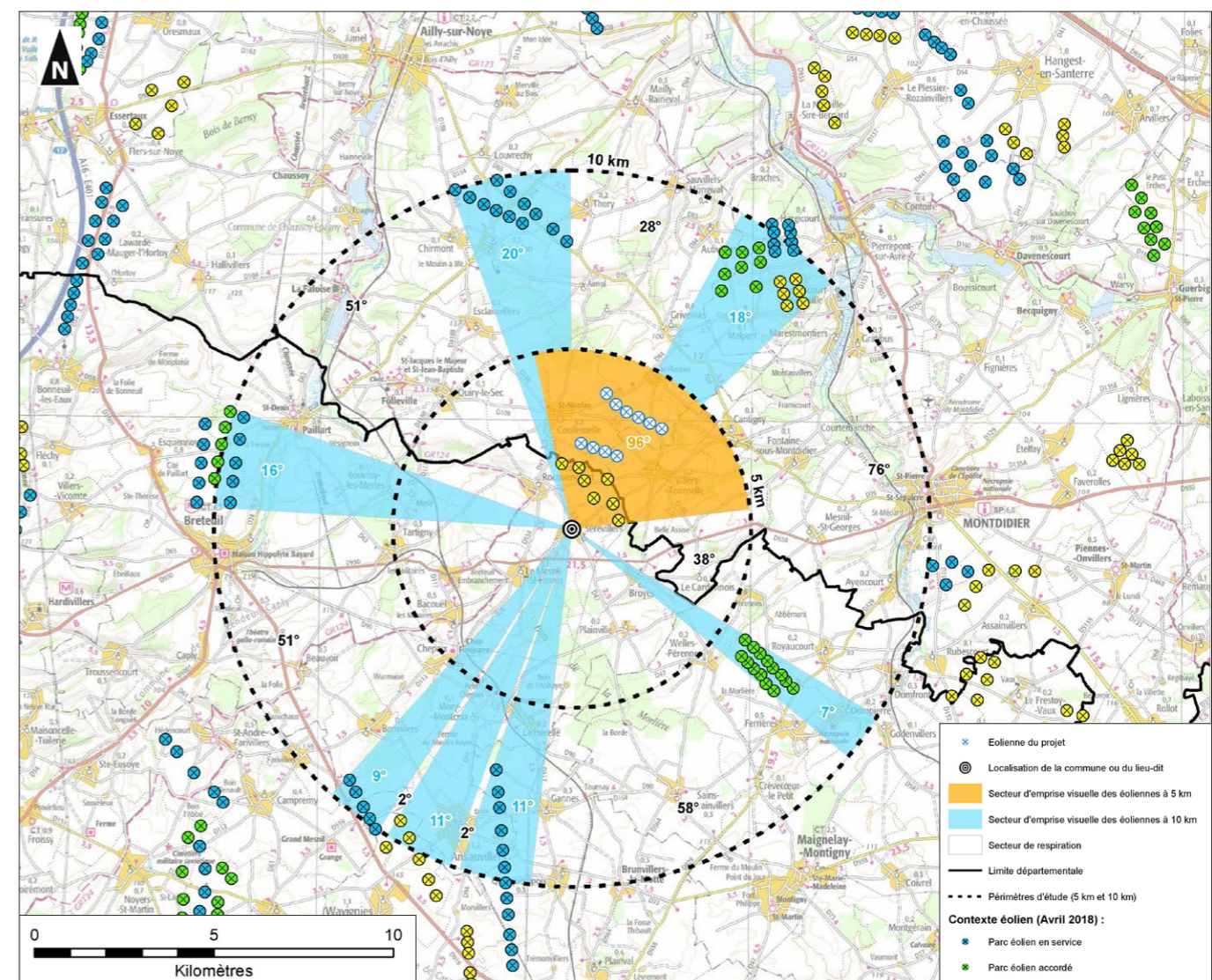


Photographie 71. La rue de l'église à Sérévillers, en direction du projet

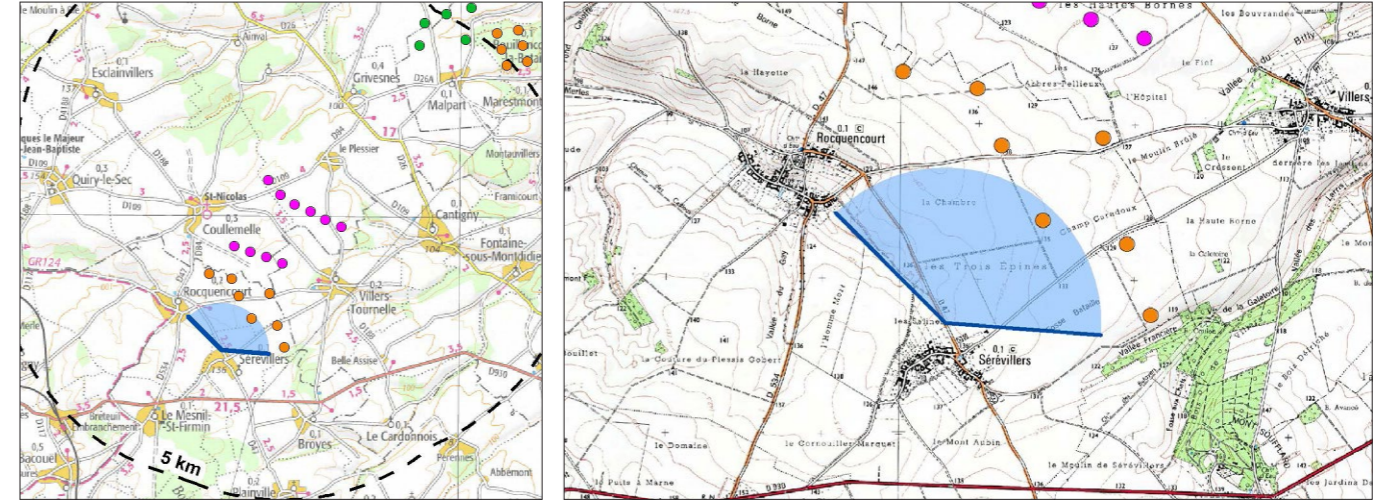
■ Étude en plan

Il n'y a pas de centralité clairement établie avec une église par ailleurs excentrée. Comme à Rocquencourt, le projet de l'Épinette s'insère en arrière-plan du parc éolien de Rocquencourt et n'intercepte pas d'angle visuel supplémentaire malgré son implantation perpendiculaire au village. L'indice de densité (0,14) est légèrement au-dessus du seuil d'alerte. Un espace de respiration modeste de 58° est perceptible au sud. L'absence du projet de Claville-Motteville laisserait l'Épinette générer un angle impacté de 41°, avec un recouvrement des deux lignes. L'indice de densité serait en-deçà du seuil d'alerte (0,08) et l'espace de respiration connaîtrait une augmentation notable mais insuffisante (76°).

SÉRÉVILLERS	AVEC CLAVILLE- MOTTEVILLE	SANS CLAVILLE- MOTTEVILLE
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km		
Sans le projet	96°	0°
Avec le projet	96°	41°
Impact engendré par le projet	0°	41°
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km		
Sans le projet	92°	92°
Avec le projet	92°	92°
Impact engendré par le projet	0°	0°
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (avec le projet)	17	10
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km (avec le projet)	65	65
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés	0,14	0,08
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éolienne	58°	76°



■ Photomontage n° 47 - Depuis la sortie nord de Sérévillers



ÉTAT INITIAL



PROJET



4.3.8 Villers-Tournelle

■ Forme urbaine & fonctionnement



Villers-Tournelle dispose d'une structure urbaine en noyau, il est situé entre la Vallée du Billy au nord et la vallée des Larris au sud. C'est un village traditionnel du plateau, sans extension pavillonnaire, avec une couronne végétale plutôt bien préservée sur l'ensemble du pourtour. La place verte centrale autour de l'église présente un certain dégagement qui donnera à voir certaines éoliennes du projet depuis l'intérieur du village.



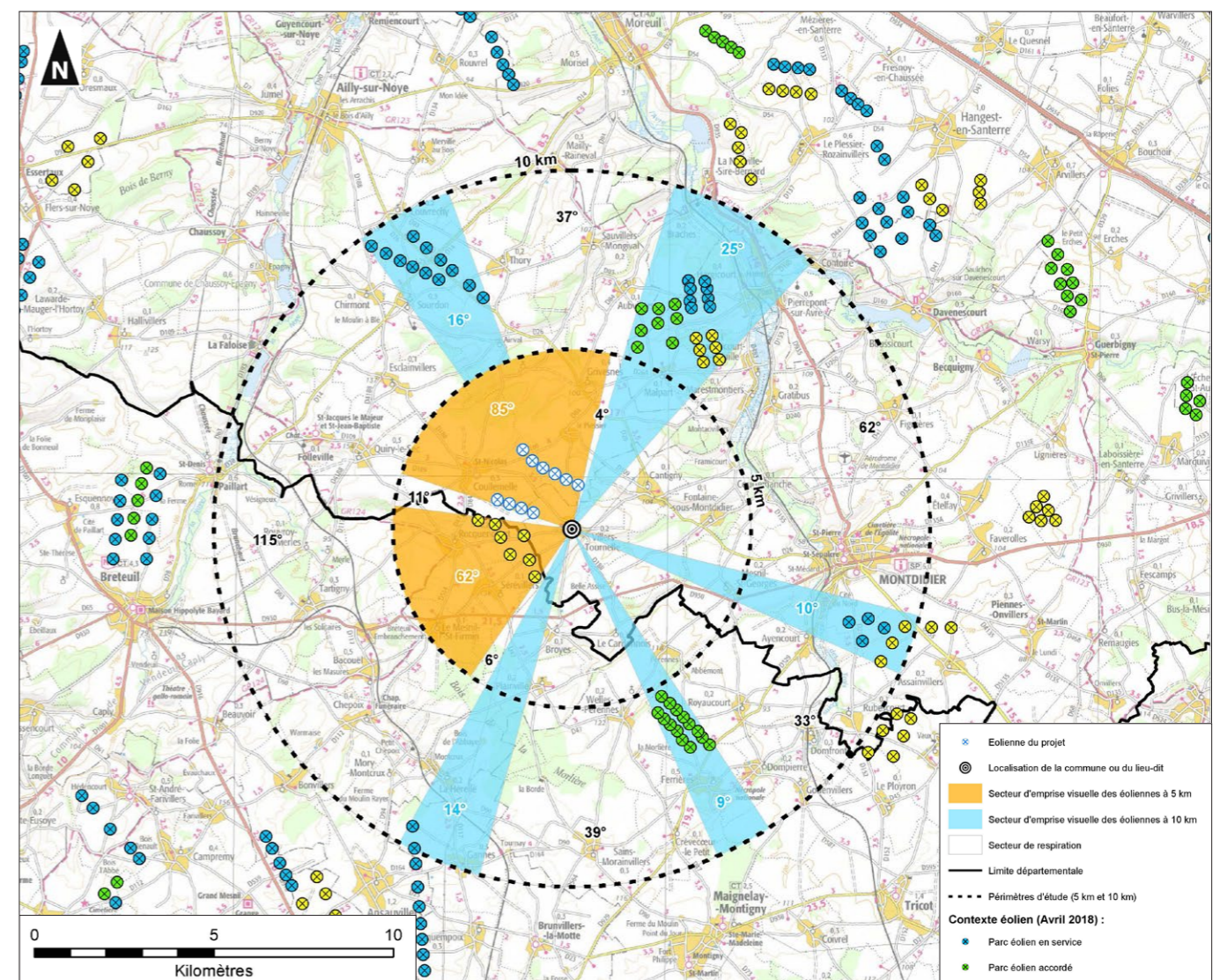
Photographie 72. Grande place verte dégagée à Villers-Tournelle

■ Étude en plan

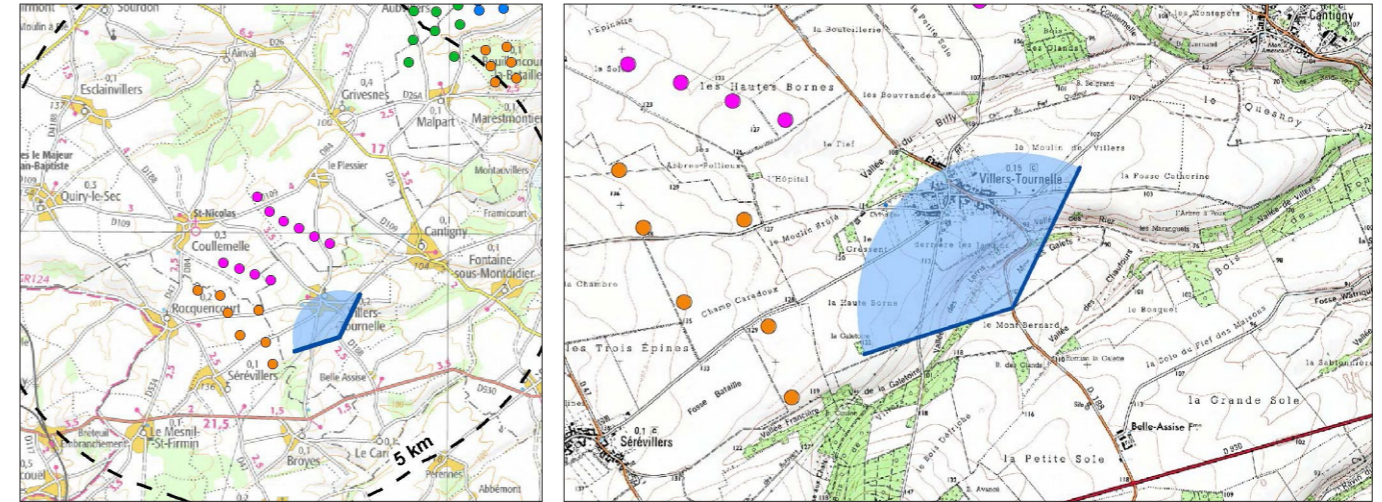
Venant prendre place à côté du parc de Rocquencourt, le projet de l'Épinette génère ici son impact sur l'horizon intercepté le plus important (87°). L'indice de densité est juste au-dessus du seuil d'alerte (0,11) et l'espace de respiration le plus important est de 62° vers l'ouest. Cependant l'éloignement des parcs du Moulin à Cheval et des Garaches offre une perception relativement dégagée sur près de 100°.

La construction ou non du projet de Rocquencourt ne modifie pas l'angle impacté (85°). Cependant, l'indice de densité serait alors en-deçà du seuil d'alerte (0,08) et l'espace de respiration le plus important (79°) serait alors orienté à l'ouest. Le parc exploité de la Croisette étant située à l'extrémité sud du périmètre des 10 km, il serait alors possible d'obtenir une perception relativement dégagée sur 132°, ce qui permettrait de dépasser le seuil d'acceptabilité.

VILLERS-TOURNELLE	AVEC CLAIVILLE- MOTTEVILLE	SANS CLAIVILLE- MOTTEVILLE
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km		
Sans le projet	62°	0°
Avec le projet	147°	85°
Impact engendré par le projet	85°	85°
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km		
Sans le projet	74°	74°
Avec le projet	74°	74°
Impact engendré par le projet	0°	0°
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (avec le projet)	17	10
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km (avec le projet)	56	56
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés	0,11	0,06
Espace de respiration : plus grand angle horizontal sans éolienne	62°	79°



■ Photomontage n° 40 - Depuis l'entrée sud de Villers-Tournelle sur la RD188



ÉTAT INITIAL



PROJET



RAPPEL GÉNÉRAL ET SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE D'ENCERCLEMENT ET DE SATURATION VISUELLE	CANTIGNY		COULLEMELLE		GRIVESNES		QUIRY-LE-SEC		ROCQUENCOURT		SÉRÉVILLERS		VILLERS-TOURNELLE	
	AVEC CLAIVILLE- MOTTEVILLE	SANS CLAIVILLE- MOTTEVILLE	AVEC CLAIVILLE- MOTTEVILLE	SANS CLAIVILLE- MOTTEVILLE	AVEC CLAIVILLE- MOTTEVILLE	SANS CLAIVILLE- MOTTEVILLE	AVEC CLAIVILLE- MOTTEVILLE	SANS CLAIVILLE- MOTTEVILLE	AVEC CLAIVILLE- MOTTEVILLE	SANS CLAIVILLE- MOTTEVILLE	AVEC CLAIVILLE- MOTTEVILLE	SANS CLAIVILLE- MOTTEVILLE	AVEC CLAIVILLE- MOTTEVILLE	SANS CLAIVILLE- MOTTEVILLE
A : Somme des angles sur l'horizon interceptés par les éoliennes entre 0 et 5 km														
Sans le projet	70°	36°	40°	0°	88°	56°	10°	0°	77°	0°	96°	0°	62°	0°
Impact engendré par le projet	24°	33°	47°	57°	13°	45°	14°	14°	0°	38°	0°	41°	85°	85°
A' : Somme des angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km														
Sans le projet	65°	65°	74°	74°	38°	38°	74°	74°	80°	80°	92°	92°	74°	74°
Impact engendré par le projet	0°	0°	0°	0°	0°	0°	0°	0°	0°	0°	0°	0°	0°	0°
B : Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km														
Nombre d'éoliennes entre 5 et 10 km	28	21	17	10	40	36	8	5	17	10	17	10	17	10
Nombre d'éoliennes entre 0 et 10 km	57	57	59	59	39	56	49	45	67	67	65	65	56	56
B/(A+A') : indice de densité sur les horizons occupés	0,18	0,16	0,11	0,08	0,29	0,26	0,08	0,06	0,14	0,08	0,14	0,08	0,11	0,06
Espace de respiration	65°	78°	79°	109°	79°	79°	116°	132°	60°	60°	58°	76°	62°	79°

Le projet de l'Épinette est une création de parc. Son implantation à proximité directe du parc de Rocquencourt (en instruction), génère parfois une lecture des deux aménagements comme un même ensemble. Les indices de densité sur les horizons occupés sont majoritairement au-dessus du seuil d'alerte (0,10) à l'exception de Quiry-le-Sec. En cas de non autorisation du parc de Rocquencourt, les indices de sensités diminuent (seuls les indices de Cantigny et Grivesnes restent supérieurs au seuil d'alerte).

Cantigny : La présence éolienne perçue aux abords est peu marquée car il n'y a aucun parc en exploitation à moins de 5 km ; on trouve par contre plusieurs projets en cours. L'impact engendré par le projet est de 24°, il est légèrement plus petit et s'ajoute à celui de l'ensemble des 3 parcs situés au Nord (36°). L'indice de densité (0,18) dépasse sensiblement le seuil d'alerte fixé à 0,10 ; ici il y a peu de recouvrements d'angles car les parcs sont disséminés dans diverses directions. L'espace de respiration est inférieur aux recommandations (65°) ; le parc accordé du Champ Feuillant au sud étant éloigné au-delà de 5 km, il permet un angle sans éolienne appréciable.

En cas de non autorisation du projet de Claville-Motte, l'indice de densité diminue (0,16) mais reste au-dessus du seuil d'alerte. L'espace de respiration s'étend cependant de 65° à 78°, ce qui reste insuffisant.

Coullemelle : L'environnement perçu est très ouvert et dégagé avec un seul parc éolien en instruction dans le périmètre des 5 km. L'impact engendré par le projet est de 47° ce qui est la seconde valeur la plus élevée après Villers-Tournelle. En contrepartie, avec l'éloignement des autres sites et projets, l'indice de densité est de 0,11, légèrement au-dessus du seuil d'alerte. On relève un recouvrement d'angles avec les trois sites d'Hargicourt, du Bois de la Hayette et du Bois de Bouillancourt tous situés à l'arrière du projet de l'Épinette. L'espace de respiration vers le sud-est est égal à 79°, soit presque l'angle considéré comme acceptable.

En cas de non autorisation du projet de Claville-Motteville, l'impact du projet est légèrement plus grand (57°). Cependant, l'indice de densité redescend en-dessous du seuil d'alerte et le plus grand espace de respiration est de 109° ce qui atteint et dépasse le seuil établi par la DREAL des Hauts-de-France.

Grivesnes : Le projet s'inscrivant au premier plan du parc éolien de Rocquencourt (en instruction), l'impact du projet reste modéré avec un angle intercepté de 13°. On notera que depuis la centralité l'ensemble des trois sites d'Hargicourt, du Bois de la Hayette et du Bois de Bouillancourt ne sont pas discernables grâce au bois de la frange nord.

L'indice de densité, particulièrement élevé à 0,29, laisse envisager un effet de saturation visuelle qui n'est toutefois pas représentatif de la perception locale. L'espace de respiration le plus grand est de 79° ; si l'on tient compte du fait que le parc accordé du Champ Feuillant est à la limite des 10 km, cela conduit à une ouverture de l'ordre de 100° dans le quart sud-est.

La construction ou non du projet de Rocquencourt ne modifie que légèrement le résultat de cette étude. Certes, l'angle impacté sera plus important puisqu'il n'y aura plus de recouvrement. Mais les autres indices restent similaires.

Quiry-le-Sec : L'espace central ne permet pas ici de distinguer le plateau alentour et l'impression perçue aux abords place le contexte éolien en « toile de fond » sans impression de proximité.

L'impact du projet n'est que de 14°, relativement similaire à celui du parc de Rocquencourt. L'indice de densité est bas avec seulement 0,08 (plus petite valeur). Un remarquable espace de respiration de 116°, le plus significatif des sept communes étudiées, s'étale en direction du sud.

L'angle impacté par le projet reste le même en l'absence d'autorisation du projet de Claville-Motteville. Cependant, cela influence les autres indicateurs, avec une diminution de l'indice de densité (0,6) et une augmentation de l'espace de respiration (132°).

Rocquencourt : Le secteur de l'église, bien qu'excentré, définit la centralité en raison du point haut où il se trouve. Toutefois la vue la plus ouverte est dirigée vers le sud, là où les éoliennes en exploitation sont aussi les plus éloignées. Le projet de l'Épinette s'inscrit en arrière-plan du parc éolien en instruction de Rocquencourt, et n'engendre ainsi aucun impact sur l'angle visuel intercepté. L'indice de densité sur les horizons occupés de 0,14 est légèrement supérieur au seuil d'alerte. Les parcs occupent des positions diverses, repoussées vers les 10 km, conduisant à un espace de respiration de seulement 54°.

Dans le cas où le projet de Rocquencourt n'était accepté, l'angle impacté par le projet serait de 38°, le recouvrement des deux lignes projetées limitant cet impact. L'indice de densité passerait au-dessus du seuil d'alerte (0,08). L'espace de respiration n'évoluerait pas de manière notable.

Sérévillers : Il n'y a pas de centralité clairement établie avec une église par ailleurs excentrée. Comme à Rocquencourt, le projet de l'Épinette s'insère en arrière-plan du parc éolien de Rocquencourt et n'intercepte pas d'angle visuel supplémentaire malgré son implantation perpendiculaire au village. L'indice de densité (0,14) est légèrement au-dessus du seuil d'alerte. Un espace de respiration modeste de 58° est perceptible au sud. L'absence du projet de Claville-Motteville laisserait l'Épinette générer un angle impacté de 41°, avec un recouvrement des deux lignes. L'indice de densité serait en-deçà du seuil d'alerte (0,08) et l'espace de respiration connaîtrait une augmentation notable mais insuffisante (76°).

Villers-Tournelle : Venant prendre place à côté du parc de Rocquencourt, le projet de l'Épinette génère ici son impact sur l'horizon intercepté le plus important (87°). L'indice de densité est juste au-dessus du seuil d'alerte (0,11) et l'espace de respiration le plus important est de 62° vers l'ouest. Cependant l'éloignement des parcs du Moulin à Cheval et des Garaches offre une perception relativement dégagée sur près de 100°. La construction ou non du projet de Rocquencourt ne modifie pas l'angle impacté (85°). Cependant, l'indice de densité serait alors en-deçà du seuil d'alerte (0,08) et l'espace de respiration le plus important (79°) serait alors orienté à l'ouest. Le parc exploité de la Croisette étant située à l'extrémité sud du périmètre des 10 km, il serait alors possible d'obtenir une perception relativement dégagée sur 132°, ce qui permettrait de dépasser le seuil d'acceptabilité.

L'étude d'encerclement et de saturation visuelle met en avant des risques d'encerclement non négligeables. À l'exception de Quiry-le-Sec, tous les villages étudiés présentent des indices de saturation dépassant le seuil d'alerte établi par la méthodologie de la DREAL du Centre-Val de Loire (0,10) et des espaces de respiration top faibles.

Cette synthèse est à relativiser. Comme évoqué au début de cette étude, la méthodologie suivie possède des limites, dont celle de ne pas prendre en compte les rideaux végétaux ou bâtis qui ponctuent les paysages et réduisent les impacts visuels engendrés par la création d'un nouveau parc. Les impacts déduits de l'étude d'encerclement ne correspondent donc pas toujours avec la réalité du terrain. L'étude des photomontages permet d'apporter une analyse qualitative de l'impact du projet.

4.4 Carnet de photomontages

Les photomontages sont présentés ci-après.

1 - Depuis la RD1001 entre Bonneuil-les-Eaux et Fransures

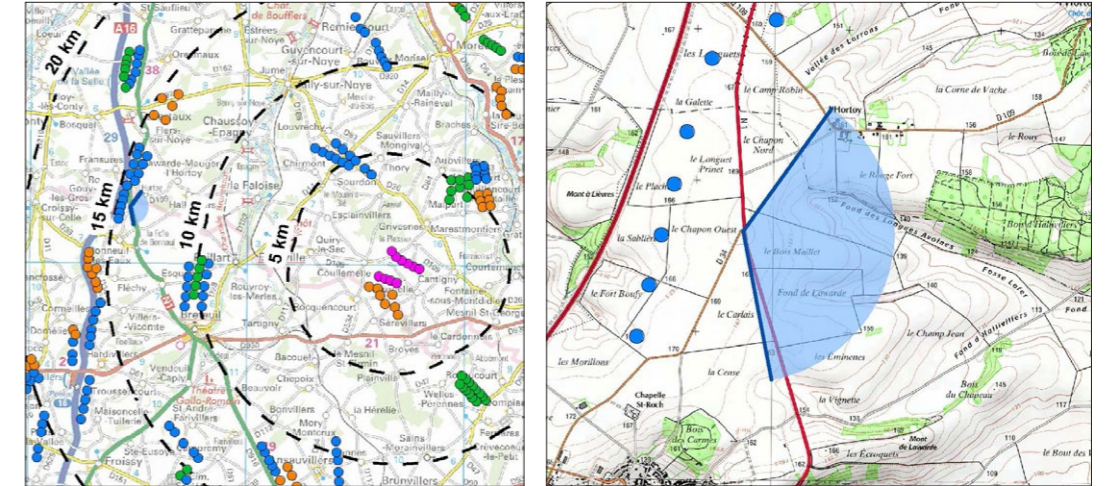
Vue depuis la RD1001, au croisement avec la RD34, sur un tronçon où la route chemine tout en dominant ce vaste panorama. La perspective est magistrale avec divers éléments de composition caractéristiques : la plaine agricole au premier plan, les rideaux boisés en plan intermédiaire et le grand relèvement de la topographie au-delà de la vallée de la Noye.

Dans l'axe de vue, le projet éolien de l'Épinette vient s'insérer à gauche du projet en instruction de Clairville-Motteville et renforce ce point d'appel contemporain dans une ouverture située entre deux boisements.

L'ensemble, grâce à son positionnement géographique, vient compléter l'organisation régulière de l'ensemble des implantations qui jalonnent le grand paysage. Le contexte éolien révèle plusieurs autres parcs, tous en ponctuations régulières sur l'horizon : Val de Noye, Esquennoy et Paillart avec son extension, ainsi que les parcs de la Marette et Noyers-St-Martin à l'extrémité sud (à droite du cliché).

L'impact du projet est faible. L'impact sur le cumul éolien est modéré.

X (Lambert 93) : 645407
 Y (Lambert 93) : 6955333
 Cap (°) : 102,5°
 Date : 16/10/2017
 Éolienne la plus proche : E8 - 14,24 km
 Éolienne la plus proche : E7 - 16,34 km
 Angle horizontal (°) : 133,5°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





2 - Depuis l'église de Paillart (monument historique protégé : MH)

L'église de Paillart (monument protégé) est installée en périphérie nord-ouest du village, sur le coteau dominant la Noye en surplomb du tissu urbain. Autour de l'église, la perspective depuis le cimetière offre à la fois des vues dégagées sur les toitures des quartiers proches et sur la plaine adjacente. Cette dernière bénéficie d'un ressaut topographique et d'une certaine occupation végétale (couronne boisée autour de Paillart).

Une visibilité sur certaines des éoliennes du projet est constatée. Cependant la configuration du lieu a pour principale conséquence de masquer le projet de l'Épinette alors que seules quelques extrémités de pales dépassent de la ligne d'horizon (éoliennes E2 à E5). L'effet visuel résultant est particulièrement ténu et n'apporte pas d'effet notable sur le paysage perçu depuis l'église.

L'impact du projet est très faible.

X (Lambert 93) : 651161

Y (Lambert 93) : 6952297

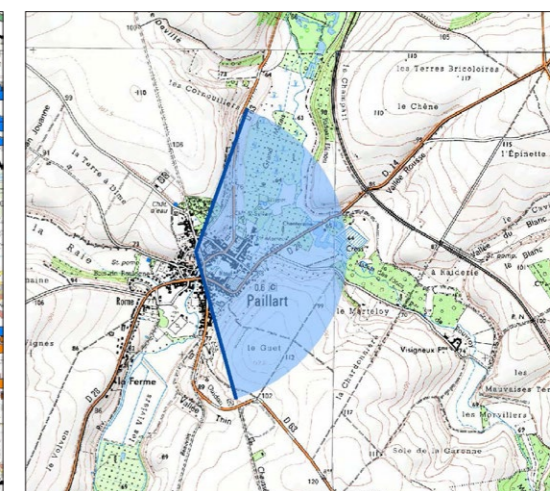
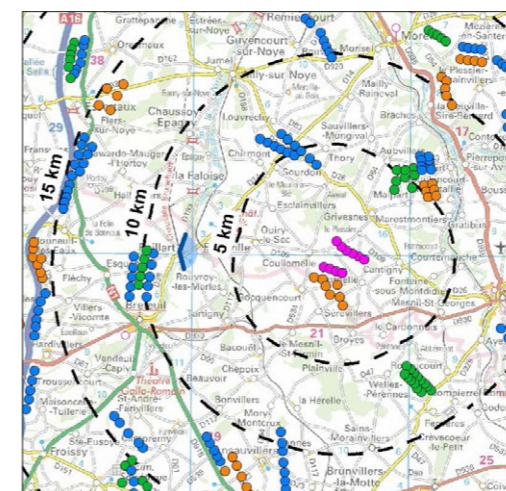
Cap (°) : 92,2°

Date : 16/10/2017

Éolienne la plus proche : E8 - 8,00 km

Éolienne la plus proche : E7 - 10,21 km

Angle horizontal (°) : 145°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante



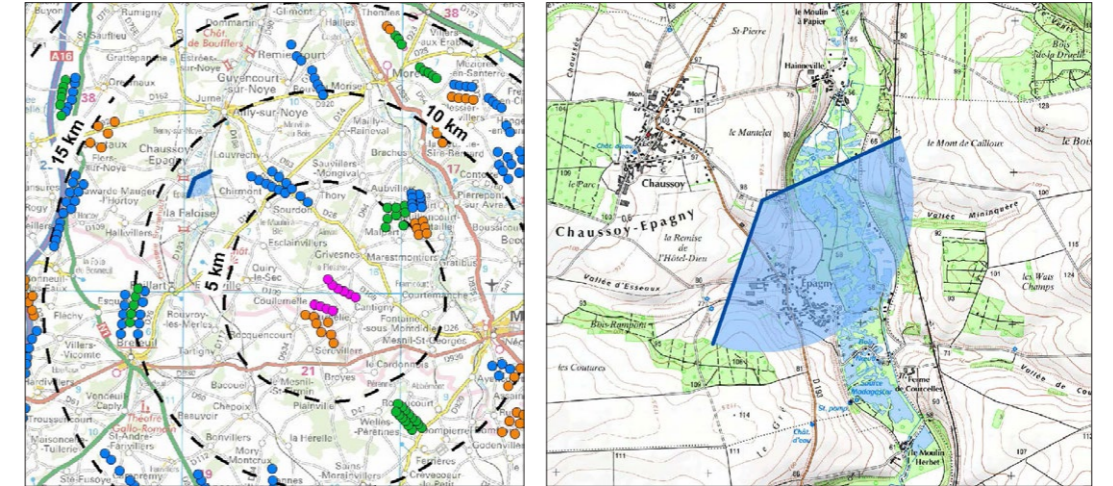


3 - Depuis les abords de l'église de Chaussoy-Epagny (MH)

L'église de Chaussoy-Epagny est un Monument protégé installé un peu à l'écart du hameau de Chaussoy en direction de la vallée de la Noye. L'observateur se trouve ici dans une situation permettant une agréable découverte de la vallée depuis un point haut (paysage emblématique « La Noye aval à Chaussoy-Epagny »). Aux abords du monument, l'étendue du champ visuel est cantonnée aux arbres d'ornement situés au premier plan. Ils filtrent la mosaïque agricole dessinée sur le coteau opposé pour ramener l'attention sur l'église. Le parc du Val de Noye 1 & 2 étant situé dans l'axe de la route, une covisibilité directe apparaît avec l'église. Le paysage de vallée humide se découvre parmi les interstices du rideau végétal avec le projet de l'Épinette situé en arrière-scène. Le relief joue un rôle de masque ne laissant apparaître que les extrémités de certains rotors. L'entrelacs du premier plan évite ainsi une présence trop significative des éoliennes. La covisibilité indirecte avec l'église est de très faible intensité.

L'impact du projet est très faible. L'impact sur le cumul éolien est très faible.

X (Lambert 93) : 652471
 Y (Lambert 93) : 6958412
 Cap (°) : 132,1°
 Date : 16/10/2017
 Éolienne la plus proche : E2 - 9,23 km
 Éolienne la plus proche : E7 - 11,05 km
 Angle horizontal (°) : 133,7°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*



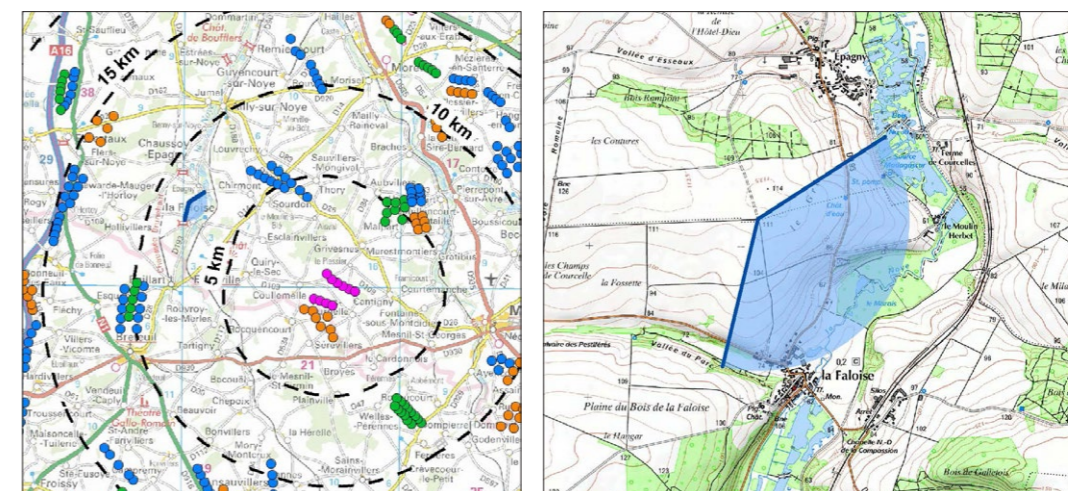


4 - Depuis la RD193 sur le coteau est de la vallée de la Noye

Ce point de prise de vue est localisé sur le plateau près du rebord de la vallée de la Noye au cœur du territoire agricole caractéristique du paysage local (paysage emblématique « La Noye aval à Chaussoy-Epagny »). Il présente une vaste étendue ouverte et parsemée de ponctuations boisées sur les zones où les pentes sont les plus marquées. L'encaissement de la vallée dans le plateau est ici bien visible dans la partie médiane de la photographie, là où est installé le village de la Faloise.

Les grandes ondulations de la topographie jouent un rôle important dans la perception des différents parcs éoliens. C'est le parc du Val de Noye 1 & 2, le plus proche, qui attire le plus l'attention. Dans le cas présent, le projet de l'Épinette est entièrement masqué sous le relief. L'impact du projet est nul.

X (Lambert 93) : 652224
Y (Lambert 93) : 6956796
Cap (°) : 125,3°
Date : 16/10/2017
Éolienne la plus proche : E2 - 8,57 km
Éolienne la plus proche : E7 - 10,39 km
Angle horizontal (°) : 136,5°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





5 - Depuis la sortie sud de Chirmont en direction de Sourdon

Chirmont et Sourdon sont deux villages voisins l'un de l'autre. La prise de vue permet d'illustrer le paysage perçu depuis la sortie du premier avec la silhouette du second sur l'horizon.

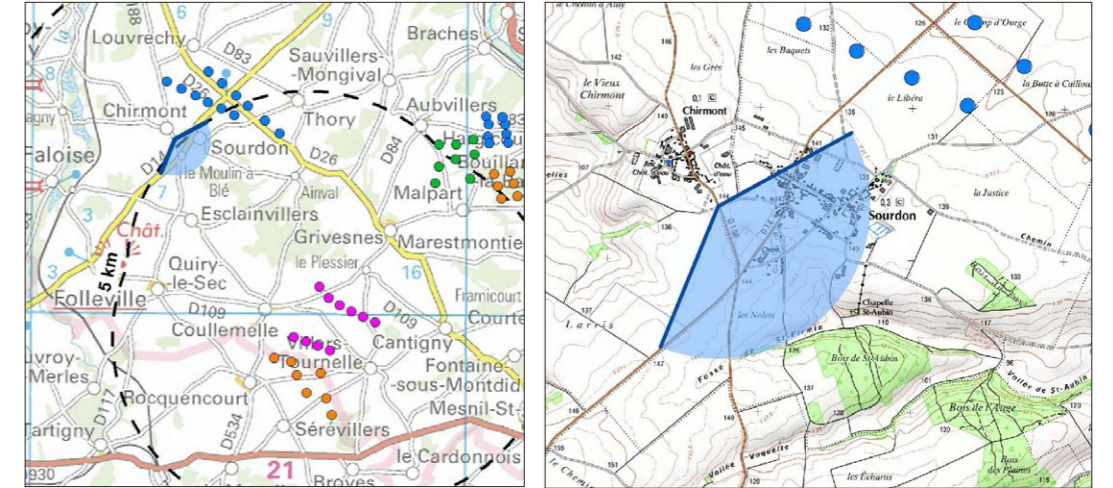
Les éléments d'ambiance sont représentatifs des villages de la plaine picarde : on aperçoit l'église du centre-bourg historique avec les pavillons d'habitation et les hangars agricoles en périphérie. Le premier plan est occupé par les parcelles agricoles et la route (RD188) tandis qu'au second plan se trouve le village avec sa frange végétale.

En direction de Sourdon le contexte éolien cohabite directement avec le village. Les différents parcs viennent s'insérer dans le panorama sans effet d'écrasement sur le lieu de vie : le rapport d'échelle du parc Val de Noye 1 & 2 est équivalent aux faîtages des habitations et au sommet du clocher de l'église. Cette dernière (non protégée) est en covisibilité directe avec les parcs.

Le projet de l'Épinette est situé plus à l'écart en association avec les équipements agricoles. L'espace de respiration avec le village est suffisant pour ne pas densifier la présence éolienne dans cette perspective.

L'impact du projet est faible. L'impact sur le cumul éolien est faible.

X (Lambert 93) : 655845
 Y (Lambert 93) : 6956930
 Cap (°) : 131,8°
 Date : 16/10/2017
 Éolienne la plus proche : E2 - 5,70 km
 Éolienne la plus proche : E7 - 7,50 km
 Angle horizontal (°) : 141°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante





6 - Depuis la sortie sud-est d'Esclainvillers

Esclainvillers appartient à la seconde couronne des lieux de vie situés autour du projet. Le contexte paysager est celui d'un vaste plateau cultivé dont l'horizon est en partie occupé par le liseré boisé du Bois de l'Aumoine et du Bois de Coullemelle. Le ciel occupe une place prépondérante sur cette longue étendue dont la vision est emmenée « jusqu'à l'infini » par la RD88.

Les deux lignes du projet de l'Épinette sont distinctes l'une de l'autre. Bien lisible, l'orientation des éoliennes E2 à E7 génère un effet de fuite. La ligne régulière E8 à E11 s'inscrit à proximité du projet de Clairville-Motteville avec lequel elle forme un ensemble cohérent. L'ensemble est bien intégré sur le plateau ouvert avec un jeu de perspectives créé par le Bois de Coullemelle masquant le pied de l'éolienne E2. Le projet de l'Épinette renforce le point d'appel visuel suscité par le projet de Clairville-Motteville, auquel répond l'antenne de téléphonie mobile située au premier plan à gauche de la photographie.

Les parcs du Bois de la Hayette et du Bois de Bouillancourt sont à peine discernables car seules les extrémités de pales émergent du bois tandis que celui de Balinot est en partie visible au loin derrière la ligne E2 à E7. Le parc du Champ Feuillant et les éoliennes E8 à E11 sont juxtaposées près de l'axe de la chaussée dans des plans très éloignés. **L'impact du projet est faible. L'impact sur le cumul éolien est modéré.**

X (Lambert 93) : 656603

Y (Lambert 93) : 6954264

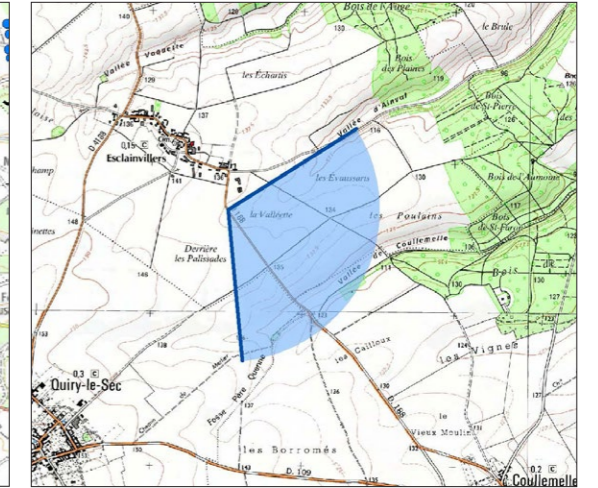
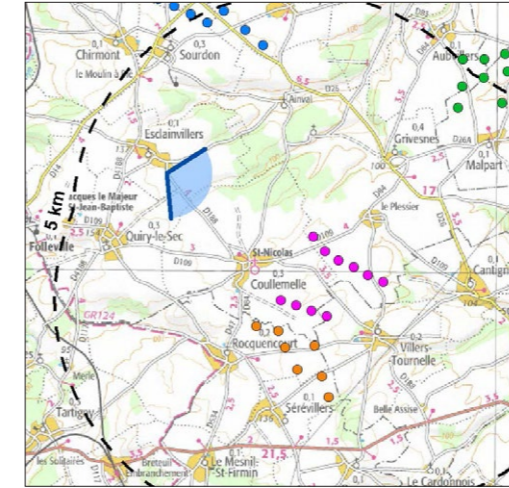
Cap (°) : 116,2°

Date : 07/11/2017

Éolienne la plus proche : E2 - 3,25 km

Éolienne la plus proche : E7 - 5,34 km

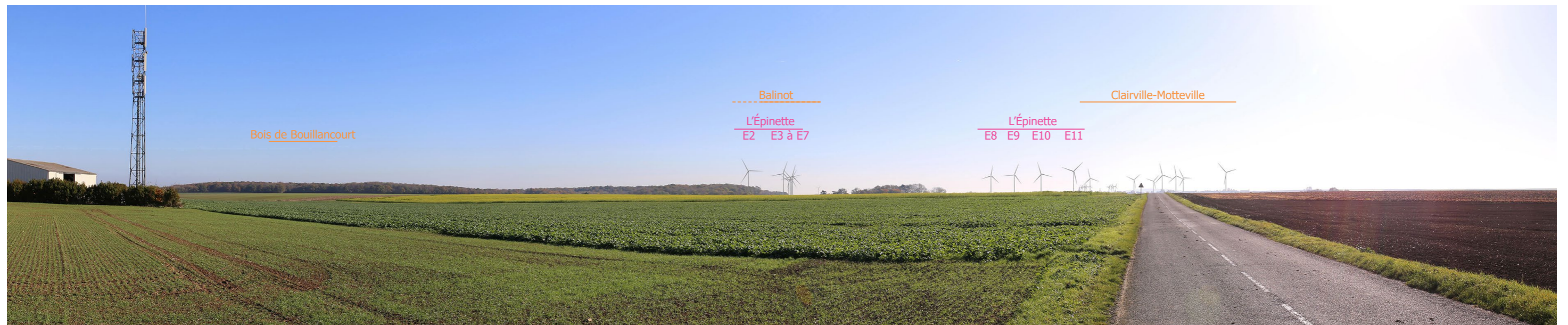
Angle horizontal (°) : 117°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





7 - Depuis les abords de l'église de Folleville (patrimoine UNESCO)

Près de l'une des entrées du château (monument protégé non visible ici), l'église Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste (monument protégé, sur les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle inscrit au patrimoine de l'UNESCO) est située à l'entrée ouest du village en venant de Paillart. Son parvis présente une fenêtre visuelle dans l'axe de la chaussée (RD109) en direction du projet de l'Épinette.

La présence du front bâti et de la végétation ornementale au sein du village conduisent à masquer les vues sur les éoliennes qui se confondent derrière la végétation et les habitations.

Par ailleurs, la ligne d'éoliennes E2 à E7 étant légèrement décalée de l'axe de la rue Jeanne de Poix (flèche), elle reste en dehors de la fenêtre visuelle située à l'extrémité de la perspective routière.

L'impact du projet est très faible.

X (Lambert 93) : 654008

Y (Lambert 93) : 6953235

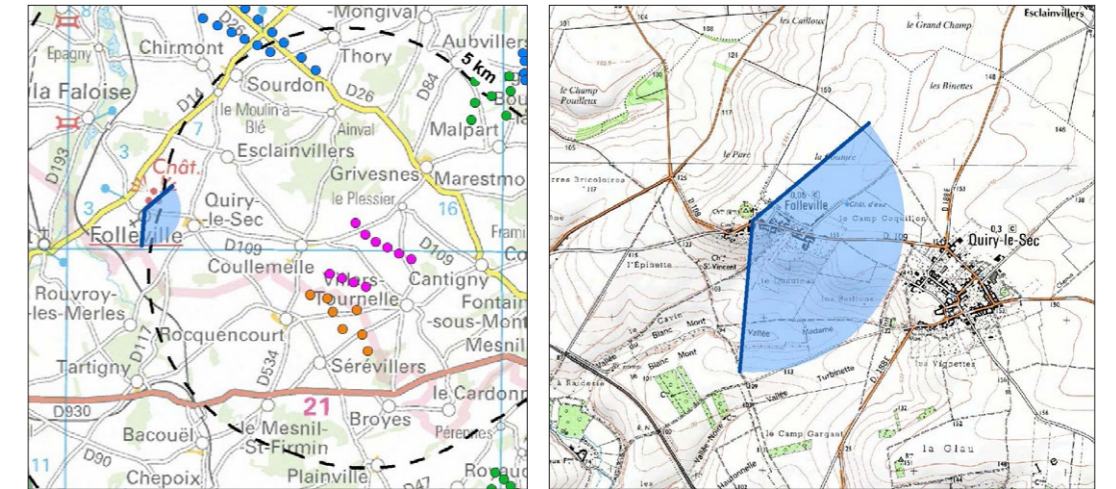
Cap (°) : 117,5°

Date : 02/11/2017

Éolienne la plus proche : E8 - 5,41 km

Éolienne la plus proche : E7 - 7,49 km

Angle horizontal (°) : 135°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





8 - Depuis la sortie est de Folleville sur la RD109

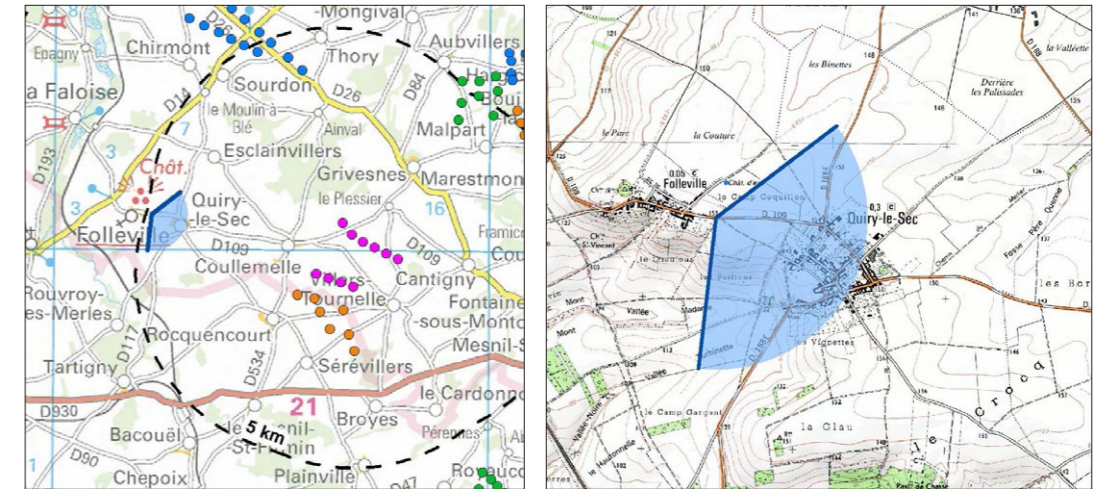
Depuis la sortie est de Folleville, il était nécessaire de vérifier la perception visuelle au regard de la silhouette du village-bosquet de Quiry-le-Sec ; ce dernier étant dans la même perspective que la zone d'implantation potentielle du projet de l'Épinette. Le paysage se présente comme une grande plaine cultivée avec la couronne végétalisée de Quiry-le-Sec en point de mire de la RD109.

Le projet de l'Épinette est entièrement situé derrière Quiry-le-Sec situé sur un point haut. Cette légère élévation du relief permet d'éviter une présence trop forte des éoliennes dont seules quelques extrémités de pales (E2 à E6) apparaissent à l'arrière plan.

Les parcs du contexte éolien (Bois de la Hayette, Mont de Trème, Bois de Bouillancourt) sont contenus dans une perspective latérale à l'écart du village avec la route faisant office de séparation à l'exception du parc de Claireville-Motteville qui apparaît à droite de l'Épinette, derrière la silhouette de Quiry-le-Sec.

L'impact du projet est très faible. L'impact sur le cumul éolien est quasiment nul.

X (Lambert 93) : 654566
 Y (Lambert 93) : 6953111
 Cap (°) : 119,7°
 Date : 02/11/2017
 Éolienne la plus proche : E8 - 4,84 km
 Éolienne la plus proche : E7 - 6,92 km
 Angle horizontal (°) : 134°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





9 - Depuis la sortie est de Quiry-le-Sec sur la RD109

Toujours le long de la RD109, la sortie a lieu en frange est de Quiry-le-Sec. La plaine est très dégagée avec une portée visuelle étendue qui offre la possibilité d'observer le contexte éolien des alentours.

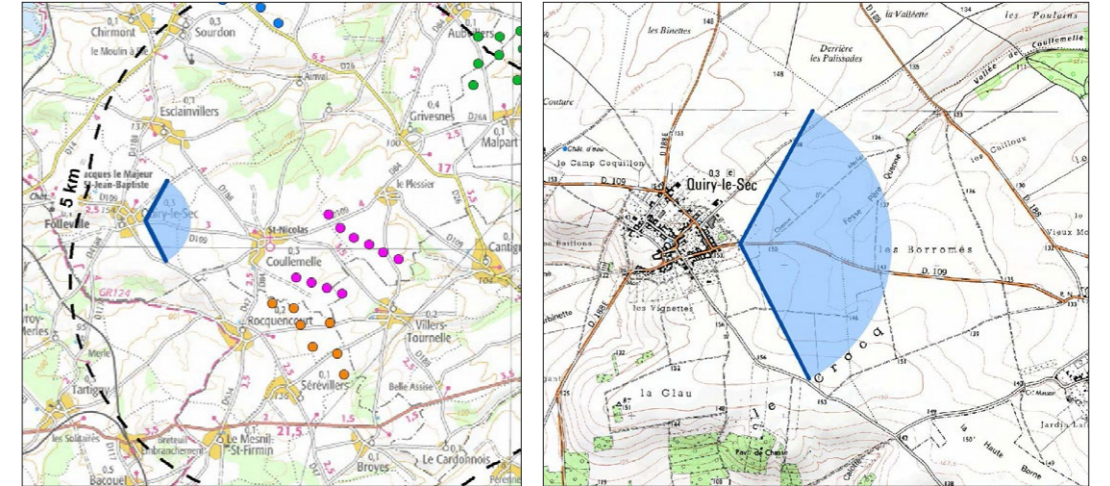
Le village-bosquet de Coullemelle, implanté au coeur du plateau, est aisé à repérer et se trouve marqué par la présence de son église protégée (décor intérieur) dont le clocher émerge de la couronne végétale.

L'ensemble du projet éolien de l'Épinette est visible : les deux lignes viennent impacter la silhouette de Coullemelle par un effet de surplomb. Le rythme de la ligne des éoliennes E2 à E7 amène le regard du village vers la plaine avec une extension latérale dans l'axe de la chaussée. La seconde ligne (E8 à E11) est quand à elle dans l'alignement depuis ce point de vue, ce qui évite l'effet barrière. Cette configuration suscite une covisibilité indirecte du projet avec l'église qui est située dans l'espace de respiration.

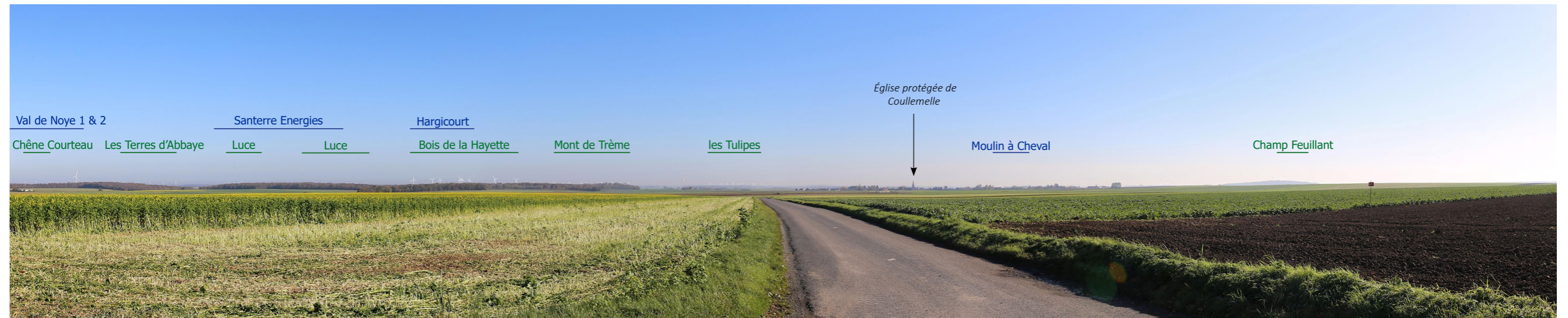
Les autres parcs du contexte éolien sont localisés derrière les rideaux boisés tandis que le projet est à l'avant scène avec le projet de Clairville-Motteville, dans des plans différents.

L'impact du projet est modéré à fort. L'impact sur le cumul éolien est modéré.

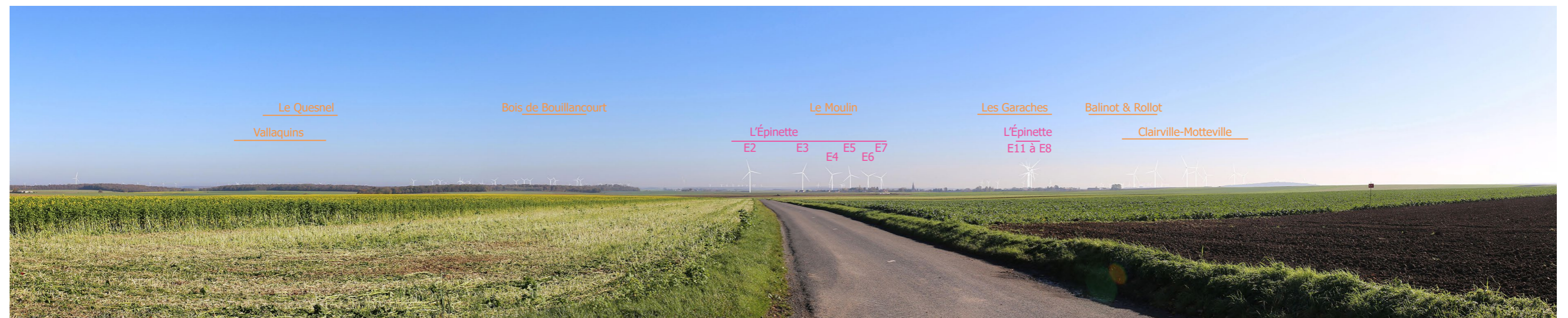
X (Lambert 93) : 655787
 Y (Lambert 93) : 6952717
 Cap (°) : 90,8°
 Date : 07/11/2017
 Éolienne la plus proche : E8 - 3,56 km
 Éolienne la plus proche : E7 - 5,65 km
 Angle horizontal (°) : 124,5°



ÉTAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante*





10 - Depuis la RD109 entre Quiry-le-Sec et Coullemelle (église de Coullemelle : MH)

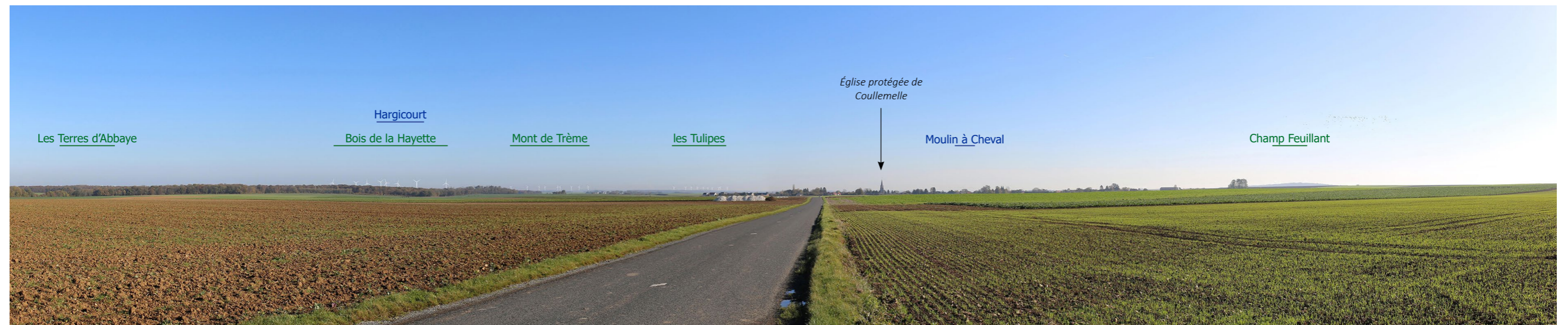
À l'approche de Coullemelle, cette vue est prise dans la continuité du photomontage précédent (n°9). Elle présente les mêmes éléments de composition : le plateau ouvert, le village-bosquet de Coullemelle et son église protégée (décor intérieur) et le contexte éolien derrière les rideaux boisés.

Les deux lignes sont en relation avec la silhouette villageoise de Coullemelle suscitant un effet de surplomb. Avec le changement de position créé par le déplacement de l'observateur, on observe un léger décalage de la perspective (la ligne E11 à E8 n'est plus exactement sur un seul axe) mais l'effet de barrière est toujours évité. Les éoliennes E2 à E3 prennent de l'importance dans la vue au fur et à mesure du rapprochement ce qui conforte l'effet visuel qui emmène le regard vers la plaine (de la zone de concentration - E7 à E4 - vers la zone plus étirée - E3 à E2) et non vers l'église. Le clocher est situé dans l'espace de respiration central avec une covisibilité indirecte du projet.

Les autres parcs du contexte éolien sont localisés derrière les rideaux boisés tandis que le projet et le parc de Clairville-Motteville sont à l'avant scène, dans des plans différents.

L'impact du projet est modéré à fort. L'impact sur le cumul éolien est modéré.

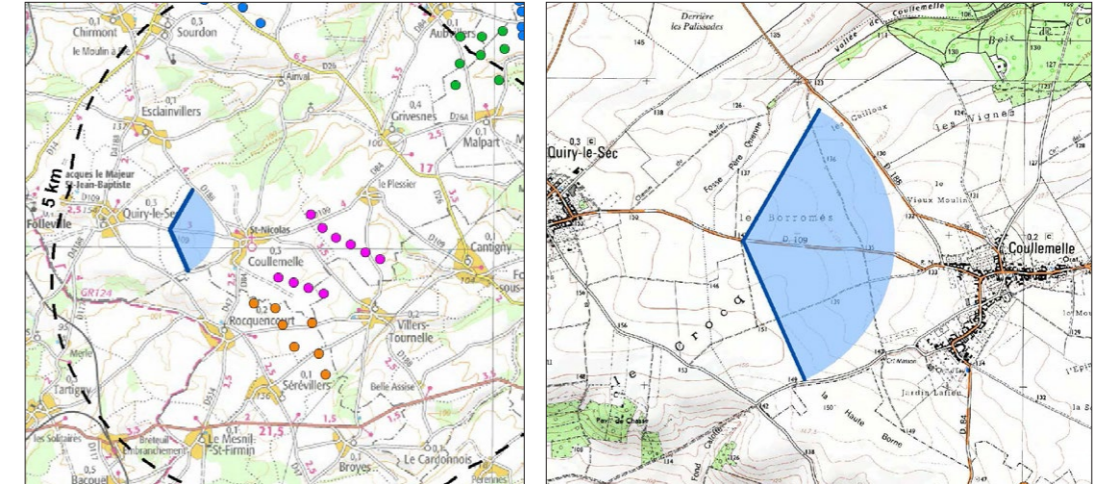
ÉTAT INITIAL



PROJET



X (Lambert 93) : 656726
 Y (Lambert 93) : 6952525
 Cap (°) : 93,1°
 Date : 07/11/2017
 Éolienne la plus proche : E8 - 2,62 km
 Éolienne la plus proche : E7 - 4,69 km
 Angle horizontal (°) : 126°



PROJET - vue des éoliennes à « taille réelle » en double-page suivante



